



L'ÉTAT DES RICHESSES
NATURELLES DE L'ONTARIO
LES FORÊTS (2016)



MESSAGE DE LA MINISTRE

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport sur l'état des richesses naturelles de l'Ontario – Les forêts (2016). Ce rapport récapitule des renseignements importants sur la vitalité et le bien-être de nos forêts, de nos collectivités et de notre industrie. Il s'agit de la quatrième évaluation portant sur les forêts de l'Ontario, qui aide à promouvoir les connaissances du public en matière de forêts et de gestion forestière durable.

Le présent rapport met en exergue les thèmes qui reflètent des sujets suscitant actuellement l'intérêt de la population ontarienne : les changements climatiques, le travail d'équipe, et les avantages économiques. Ces thèmes reflètent également les piliers écologiques, sociaux et économiques de la durabilité.

Dans l'ensemble, ce rapport indique que les forêts de l'Ontario sont en bonne santé et continuent de répondre aux besoins de la population ontarienne.

Ces cinq dernières années, l'Ontario a continué d'accroître sa compréhension de la vulnérabilité des forêts aux changements climatiques, ce qui contribuera à proposer des solutions d'adaptation. Nous sommes conscients du fait que les forêts de l'Ontario jouent un rôle important dans la séquestration du carbone et qu'elles pourraient jouer un rôle dans l'atténuation des changements climatiques.

S'il est vrai que le secteur forestier a continué à faire face à des conditions du marché difficiles, il y a des signes encourageants de reprise, en particulier dans le secteur à valeur ajoutée. L'Ontario s'engage à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies à long terme qui stimuleront l'innovation, mobiliseront les populations autochtones, et favoriseront de nouveaux marchés.

Je me réjouis à la perspective de continuer de travailler avec nos partenaires, les parties intéressées, les communautés autochtones et le public afin de proposer une gestion forestière durable qui fait la promotion de la vitalité et de la diversité des forêts et offre un large éventail de services écosystémiques, et qui fait en sorte que les forêts résistent mieux aux impacts des changements climatiques, et soutiennent les emplois dans les collectivités de toute la province.

Kathryn McGarry
Ministre des Richesses naturelles et des Forêts

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	2
Les changements climatiques	7
Travail d'équipe	11
Avantages économiques	15
Dans quel état sont les forêts de l'Ontario?	19
Sommaire des critères et des indicateurs	20
Critère : Préserver la diversité biologique	21
Critère : Maintenir la productivité et la résilience des forêts	24
Critère : Protéger les sols forestiers et les ressources en eau	27
Critère : Surveiller les contributions forestières aux cycles écologiques mondiaux	29
Critère : Tirer parti des avantages socio-économiques des forêts	32
Critère : Accepter les responsabilités sociales de l'Ontario en matière de développement forestier durable	35
Critère : Renforcer le cadre de gestion forestière durable en Ontario	37
Conclusion	40



INTRODUCTION

Les forêts de l'Ontario revêtent différents avantages environnementaux, économiques et sociaux pour la population de l'Ontario. Il incombe au ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF) de veiller à la vitalité des forêts de la Couronne et de s'assurer qu'elles continuent de répondre aux besoins de la population ontarienne. La ministre a l'obligation légale de rendre compte de l'état des forêts de l'Ontario, et ce, au moins une fois tous les cinq ans. Le présent rapport constitue la quatrième évaluation traitant de l'état des forêts de l'Ontario.

Afin d'évaluer l'état des forêts, l'Ontario a recours à un ensemble de 7 critères et de 63 indicateurs adaptés de systèmes nationaux et internationaux. Les critères reflètent des objectifs à long terme en matière de gestion forestière durable; tandis que les indicateurs mesurent les progrès accomplis en vue de l'atteinte de ces objectifs.

Le présent rapport résume les résultats des indicateurs afin de donner un aperçu de l'état des forêts de l'Ontario en 2009-2013. Les grands thèmes traités dans ce rapport sont les changements climatiques, le travail d'équipe et les avantages économiques. Ces thèmes reflètent les sujets suscitant actuellement un intérêt ainsi que les piliers écologiques, sociaux et économiques de la durabilité. Ces thèmes sont tirés d'indicateurs provenant de l'ensemble des critères. Les points saillants des indicateurs choisis sont regroupés sous ces thèmes. La dernière partie récapitule tous les critères et le cadre des indicateurs.

QUELLE EST L'APPROCHE DE L'ONTARIO EN MATIÈRE DE RAPPORTS SUR LES FORÊTS?

Le présent rapport s'accompagne d'un site Web qui renferme des détails sur chaque indicateur, et il fournit les points saillants sur l'état des forêts de l'Ontario; tandis que le site Web permet aux internautes qui le souhaitent de trouver plus d'information sur chaque indicateur. Les internautes peuvent ainsi consulter et télécharger des données sur les indicateurs forestiers sur le site Web (ontario.ca/indicateursforestiers). Les indicateurs seront mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront disponibles.

Le MRNF prépare également d'autres rapports sur les forêts, parmi lesquels le Rapport sur les ressources forestières de l'Ontario, et le Rapport sur l'état de santé des forêts. Le Ministère soutient aussi le Conseil de la biodiversité de l'Ontario dans la préparation du Rapport sur l'état de la biodiversité de l'Ontario.

HISTORIQUE DES CRITÈRES ET DES INDICATEURS

La gestion forestière durable a été définie au début des années 1990 comme étant la gestion qui permet de maintenir et d'améliorer la vitalité des forêts à long terme, et ce, au profit de toutes les choses vivantes, tout en offrant des possibilités sur le plan environnemental, économique, social et culturel aux générations présentes et futures. En 1994, le Groupe de travail chargé du Processus de Montréal a été constitué, et il a élaboré un ensemble de critères et d'indicateurs acceptés sur le plan international qui régissent la gestion forestière durable dans les forêts boréales et tempérées. En 1995, le Conseil canadien des ministres des forêts a élaboré un cadre national. En 2001, l'Ontario a rendu publics des critères et des indicateurs provinciaux dans le premier Rapport sur l'état des forêts de l'Ontario. Depuis, les critères et les indicateurs ont évolué pour mieux traduire les objectifs et les résultats de la gestion forestière durable en Ontario.



FINALITÉ DU PRÉSENT RAPPORT

Le présent rapport donne au public un aperçu de l'état des forêts de l'Ontario, en se basant sur l'évaluation des indicateurs. Pris individuellement, les indicateurs évaluent l'état et les tendances de certaines valeurs forestières. Pris ensemble, les résultats des indicateurs contribuent à éclairer

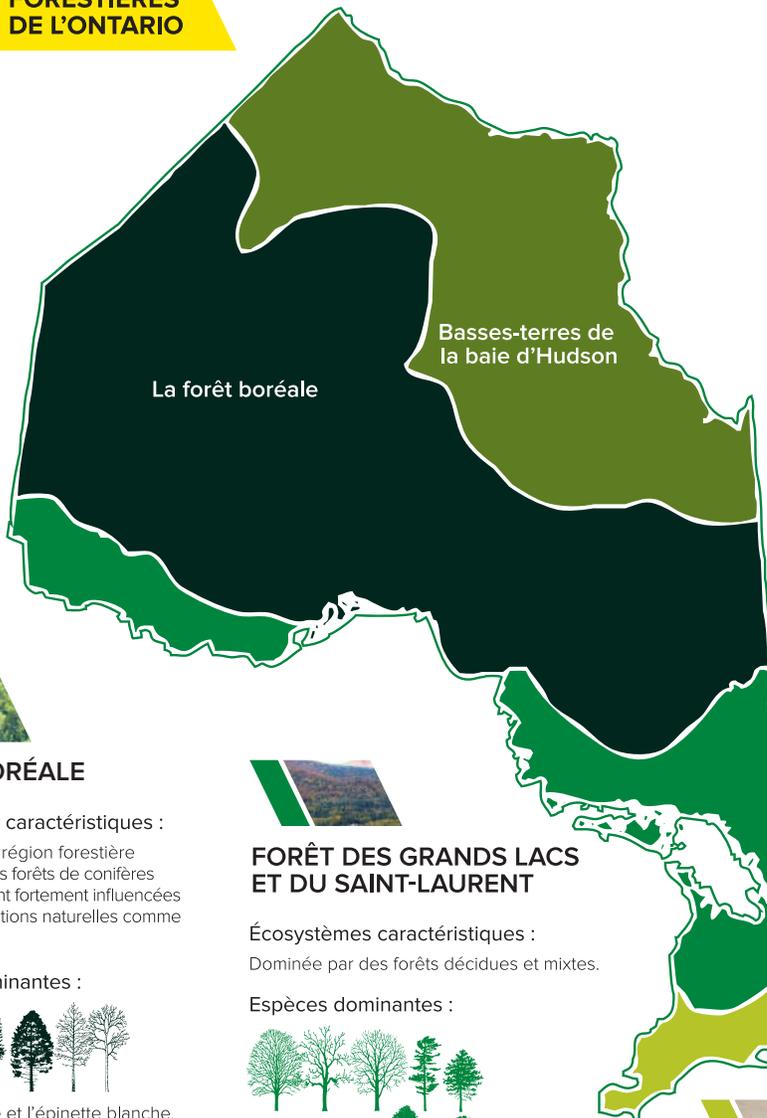
l'élaboration des politiques et à identifier les priorités en matière de recherches et de surveillance. Le MRNF s'engage à constamment améliorer les politiques et les programmes de gestion forestière durable en réponse à l'information et aux priorités révélées par les indicateurs.

LES FORÊTS DE L'ONTARIO

On recense quatre grandes régions forestières en Ontario, chacune ayant ses propres caractéristiques : les basses terres de la baie d'Hudson dans le Grand Nord; la région de la forêt boréale dans le Nord de l'Ontario; la forêt des Grands Lacs et du Saint-Laurent dans le Sud et le Centre de l'Ontario; et la forêt caducifoliée dans le Sud de l'Ontario. Chaque région forestière se caractérise par son climat, ses écosystèmes forestiers ainsi que ses espèces sauvages. Pour obtenir plus d'information sur les types de peuplement en Ontario, veuillez consulter le Rapport sur les ressources forestières de l'Ontario.

L'Ontario compte 71 millions hectares de forêts, soit une superficie égale à celle de l'Allemagne, de l'Italie et des Pays-Bas pris ensemble. La plupart des forêts de l'Ontario appartiennent au gouvernement. Les forêts aménagées représentent près de la moitié des terres de la Couronne de l'Ontario.

LES RÉGIONS FORESTIÈRES DE L'ONTARIO



BASSES-TERRES DE LA BAIE D'HUDSON

Écosystèmes caractéristiques :
 Dominées par des terres humides, dont de nombreuses tourbières hautes et tourbières basses, elles comprennent une forêt à croissance lente et la toundra.

Espèces d'arbres dominantes :



Le mélèze laricin, l'épinette noire, le bouleau à papier, le bouleau glanduleux et le saule.

Animaux courants :

L'ours blanc, le caribou des bois, le renard arctique et le lièvre arctique ainsi que l'oiseau des neiges.



FORÊT BORÉALE

Écosystèmes caractéristiques :
 La plus grande région forestière dominée par des forêts de conifères et mixtes qui sont fortement influencées par les perturbations naturelles comme les incendies.

Espèces dominantes :



L'épinette noire et l'épinette blanche, le pin gris, le sapin baumier, le mélèze laricin, le thuya occidental, le peuplier et le bouleau à papier.

Animaux courants :

L'ours noir, le loup, le lynx, le caribou des bois, l'orignal, le grand-duc d'Amérique, la martre d'Amérique et le renard roux.



FORÊT DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

Écosystèmes caractéristiques :
 Dominée par des forêts décidues et mixtes.

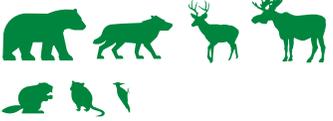
Espèces dominantes :



L'érable à sucre, le pin rouge, le bouleau jaune, le pin blanc et le pin rouge, la pruche, le hêtre, le tilleul d'Amérique et l'érable rouge.

Animaux courants :

L'ours noir, le loup, le cerf, l'orignal, le castor, le rat musqué et le grand pic.



la forêt des Grands Lacs et du Saint-Laurent

la forêt décidue



FORÊT DÉCIDUE

Écosystèmes caractéristiques :
 Dominée par l'agriculture et les zones urbaines avec des forêts et des boisés épars très diversifiés.

Espèces d'arbres dominantes :



L'érable, le chêne, le bouleau, le frêne, le noyer noir, la pruche, le cèdre, le caryer, le sassafras, le châtaignier et le tulipier.

Animaux courants :

Le petit polatouche, la couleuvre tachetée, le pic à ventre roux et la rainette versicolore.



LES POLITIQUES FORESTIÈRES DE L'ONTARIO

La *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne* (LDFC) régit l'exploitation et la régénération des forêts de l'Ontario. Cette loi vise à assurer la vitalité à long terme des forêts de la Couronne, tout en répondant aux besoins sociaux, économiques et environnementaux des générations présentes et futures.

La gestion forestière en Ontario est également assujettie à la *Loi sur les évaluations environnementales*. En vertu de cette loi (ordonnance déclaratoire MRN-75), le MRNF est autorisé à faire de la gestion forestière sur les terres de la Couronne dans le Centre et le Nord de l'Ontario.

Les forêts aménagées de la Couronne sont divisées en zones administratives aussi appelées unités de gestion forestière. Les activités de gestion forestière ayant lieu dans chaque unité sont prévues et approuvées dans des plans de gestion forestière.

Le processus de planification exige de consulter le public et les communautés autochtones. Les plans de gestion forestière sont mis en ligne pour qu'ils soient plus facilement consultables. Les calendriers annuels des travaux et les rapports connexes sont également disponibles en ligne. Par ailleurs, l'Ontario a préparé un guide intitulé *Aidez-nous à façonner l'avenir de nos forêts (2012)*, afin d'encourager

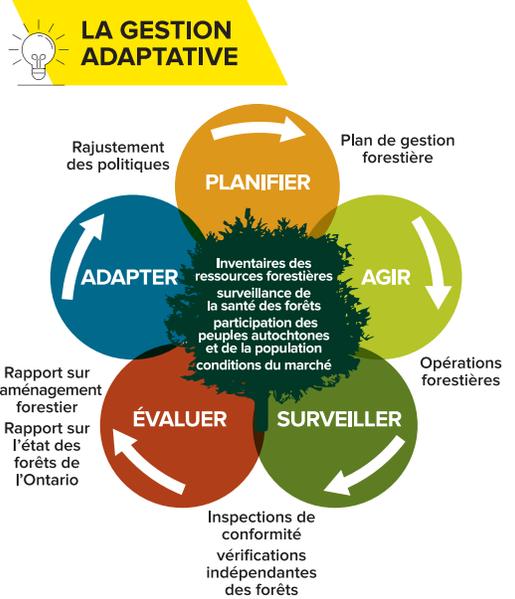
la participation à l'élaboration des plans de gestion forestière. De plus, le MRNF met également en ligne des avis d'information sur le Registre environnemental pour informer le public sur les possibilités de participer à la planification de la gestion forestière.

En vertu de la loi, les experts-forestiers doivent régénérer et entretenir les superficies exploitées pour assurer la durabilité des forêts de la Couronne. Toutes les superficies récoltées doivent être régénérées. Le MRNF, le secteur forestier et des tiers indépendants surveillent et évaluent la mise en œuvre des pratiques de gestion forestière durable, parmi lesquelles les activités de régénération. Des inspections de conformité et des vérifications indépendantes des forêts réalisées au niveau des unités de gestion veillent à ce que toutes les opérations forestières soient conformes aux lignes directrices, aux normes et aux exigences des politiques forestières en Ontario.

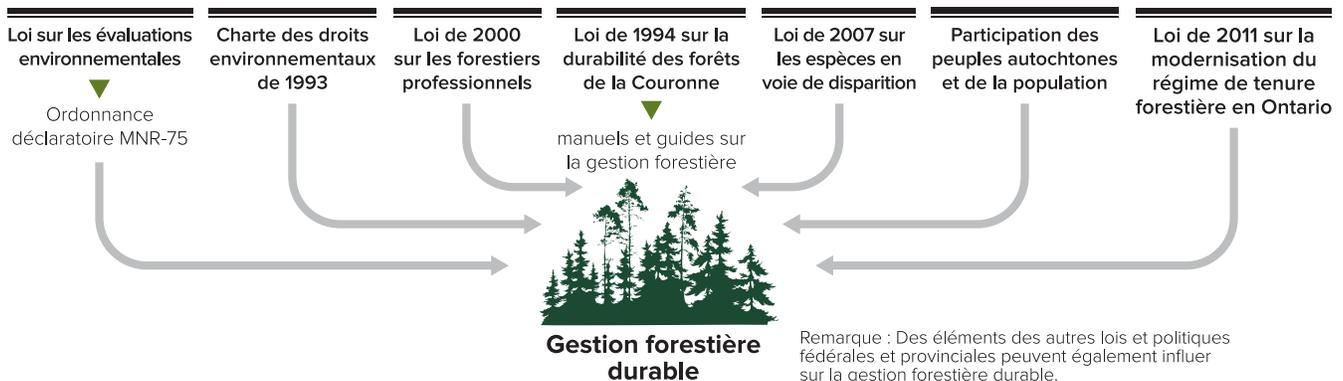
À intervalles réguliers, le MRNF recueille de l'information sur les forêts de l'Ontario à l'aide d'une combinaison de levés au sol, de programmes de surveillance aérienne et de recherche. La collecte permanente de renseignements forestiers est indispensable à un apprentissage continu et à une gestion adaptative.

LES EXIGENCES PRÉVUES PAR LA LOI

La ministre des Richesses naturelles et des Forêts prépare ce rapport conformément à l'article 22 de la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne*. En outre, la présentation des critères et des indicateurs sur le Web remplit une condition de l'approbation du MRNF en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales*.



CADRE STRATÉGIQUE POUR UNE GESTION FORESTIÈRE DURABLE





SUPERFICIE DES TERRES DE LA COURONNE GÉRÉES

43 MILLIONS D'HECTARES



En 2014, l'Ontario possédait

25,5

millions d'hectares de terres de la Couronne certifiées par une tierce partie indépendante.

De 2009 à 2013,

1,400

hectares en moyenne étaient boisés chaque année, tandis que

470

hectares en moyenne étaient déboisés chaque année.

Entre 2009 et 2013, le secteur forestier soutenait en moyenne

51 660

emplois directs par année.

En 2010, environ

60 %

des terres et

90 %

des plus grands lacs contenus dans la superficie des forêts de la Couronne gérées étaient classés accessibles pour les loisirs axés sur les ressources forestières.

De 2009 à 2013, plus de

30

zones protégées ont été élargies ou créées.

Environ 10 % de la superficie de l'Ontario est actuellement protégée avec plus de

630

zones protégées.



PERTURBATIONS DES FORÊTS

DE 2009 À 2013

71 millions d'hectares de forêts

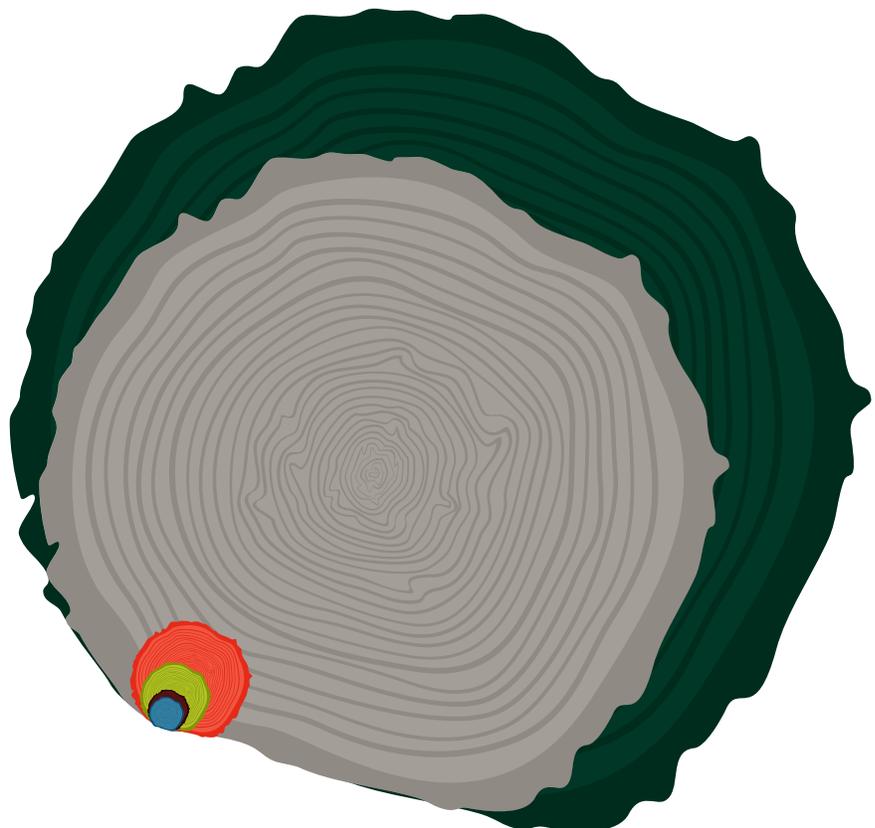
43 millions d'hectares de zones forestière de la Couronne gérées

1,1 million d'hectares abimés par des perturbations naturelles (moyenne annuelle)

0,45 million d'hectares abimés par des insectes et des maladies (moyenne annuelle)

0,18 million d'hectares brûlés par des feux de forêt (moyenne annuelle)

0,11 million d'hectares de forêts récoltées (moyenne annuelle)



LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques et les activités humaines peuvent modifier considérablement les cycles écologiques mondiaux, comme les nutriments, l'eau et le carbone. Les forêts jouent un rôle unique et important en contribuant directement à ces cycles écologiques. Les arbres en pleine croissance absorbent le carbone de l'atmosphère grâce à la photosynthèse. Lorsque les arbres meurent et se décomposent, ils libèrent du carbone dans l'atmosphère. Si les changements climatiques sont à l'origine de perturbations naturelles plus fréquentes et plus graves qui entraînent la mortalité des arbres, les forêts pourraient libérer plus de carbone dans l'atmosphère que la quantité qu'elles absorbent. Les forêts en bonne santé offrent tout un éventail de services écosystémiques, parmi lesquels la séquestration du carbone, et elles résistent mieux aux impacts des changements climatiques.

Ce thème décrit l'état des indicateurs choisis qui sont rattachés aux changements climatiques. Pour obtenir plus de détails ou la liste complète des indicateurs, veuillez consulter le récapitulatif à la fin du présent rapport ou le site Web ontario.ca/indicateursforestiers.



Bon



Mitigé/assez bon

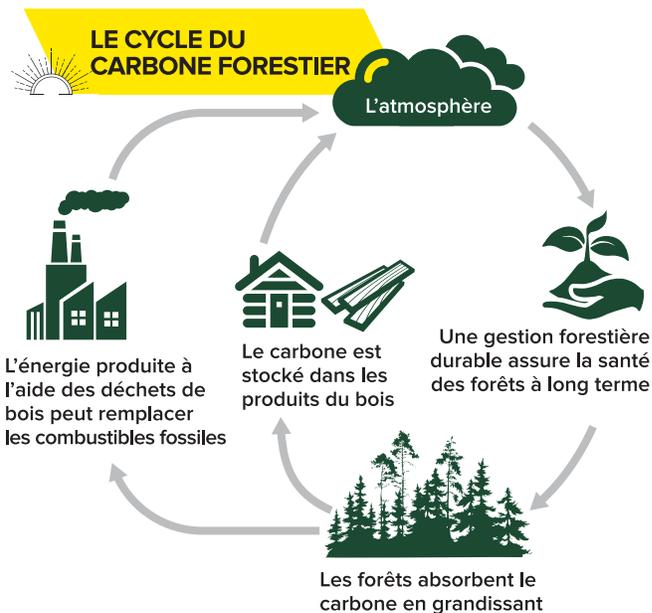


Mauvais

+ LE CARBONE FORESTIER

Les forêts pourraient servir de puits (c.-à-d. de stockage) ou de source (c.-à-d. d'échappement) de carbone atmosphérique, en fonction de leur âge, de leurs conditions de croissance et de la mesure dans laquelle elles sont concernées par des perturbations naturelles comme des feux de forêt, la sécheresse, ou des épidémies d'insectes. Les forêts et les terres humides séquestrent d'importantes quantités de carbone dans le bois vif, le bois mort et les sols. En outre, plusieurs types de produits ligneux séquestrent du carbone à long terme. Au fur et à mesure que les forêts vieillissent, une plus grande quantité de carbone est séquestrée. Le carbone finit par se retrouver dans l'atmosphère lorsque des arbres brûlent lors de feux de forêt ou que des arbres morts ou des produits ligneux se décomposent. Cet indicateur utilise des modèles informatiques afin d'estimer la quantité de carbone séquestrée dans les forêts et les produits ligneux à long terme.

En 2015, les terres aménagées de la Couronne ont séquestré 4,3 milliards de tonnes de carbone. Ce sont 170,5 millions de tonnes de carbone supplémentaires qui ont été séquestrées dans des produits ligneux. La séquestration totale de carbone dans les forêts et les produits ligneux devrait régulièrement augmenter tout au long de ce siècle.



+ LA MÉTÉO

La météo fait référence aux conditions atmosphériques à court terme, notamment la température, l'humidité, le vent et la pluie. La situation météorologique influence la croissance et la régénération des forêts. Des phénomènes météorologiques violents, comme une sécheresse, la pluie verglaçante, et le vent peuvent endommager de vastes zones forestières et provoquer la mortalité des arbres. Les zones forestières dévastées ont plus de risque d'être aux prises avec des incendies, des infestations d'insectes et des flambées épidémiques, ce qui peut nuire à l'approvisionnement en bois et faire augmenter les émissions de carbone.

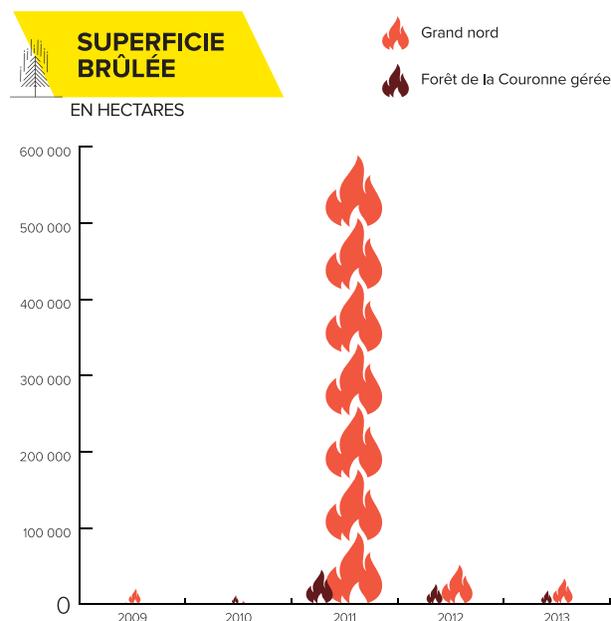
Les phénomènes météorologiques sont nettement plus incertains et imprévisibles, ce qui provoque des dégâts sur de très grandes étendues certaines années, et peu ou pas de dégâts d'autres années. Cet indicateur surveille la zone forestière concernée par des événements météorologiques.

En 2009-2013, la sécheresse et des épisodes venteux ont touché plus de 5,3 millions d'hectares de forêts. La sécheresse a frappé 65 % de cette zone.

+ LES FEUX DE VÉGÉTATION

Les forêts se sont adaptées à des cycles réguliers de perturbations naturelles, comme les incendies. Par conséquent, les incendies ont une influence naturelle sur la structure, la croissance et la régénération des forêts de l'Ontario. En revanche, les incendies dégagent également du carbone dans l'atmosphère et peuvent représenter une menace pour les collectivités. Par conséquent, le Programme de gestion des incendies de l'Ontario a pour but de gérer les feux de sorte à assurer la sécurité du public et des valeurs humaines, tout en permettant aussi aux feux de jouer leur rôle écologique en préservant la vitalité des forêts. L'Ontario surveille le nombre de feux et de zones incendiées afin de nous alerter de toute tendance susceptible de nuire à la gestion forestière durable.

Ce sont près de 876 000 hectares qui ont été brûlés lors de 4 776 feux. En 2011, plus de la moitié de la superficie dévastée par les flammes était dans le Grand Nord. La superficie moyenne incendiée et le nombre annuel de feux ont globalement augmenté ces 10 dernières années.



LES MALADIES ET LES INSECTES INDIGÈNES

En plus des feux, les forêts se sont aussi adaptées aux perturbations causées par de fréquentes épidémies d'insectes et flambées épidémiques. Ces perturbations, à l'origine de la mort des vieux arbres ou des arbres faibles, contribuent à rendre disponibles les nutriments emmagasinés pour une nouvelle croissance. Toutefois, d'importantes perturbations forestières provoquées par des insectes et des maladies peuvent accroître les risques d'incendie et nuire à l'approvisionnement en bois et aux valeurs culturelles. De plus, si les changements climatiques occasionnent des épidémies d'insectes ou des flambées épidémiques plus fréquentes et plus graves entraînant la mortalité des arbres, les forêts pourraient rejeter plus de carbone dans l'atmosphère. Les régions de grande importance pourraient devoir faire l'objet d'une protection dans le cadre des programmes de lutte contre les ennemis des cultures de l'Ontario, qui visent à réduire la mortalité des arbres et les risques d'incendie.



SUPERFICIE PERTURBÉE PAR DES INSECTES INDIGÈNES

DE 2009 À 2013

La tordeuse de pin gris a abimé en moyenne environ

84 500 hectares
par année

La tordeuse des bourgeons de l'épinette a abimé en moyenne environ

151 000 hectares
par année

La livrée des forêts a abimé en moyenne environ

68 000 hectares
par année



ARBRES PORTEURS D'INSECTES HÔTES COURANTS



La tordeuse de pin gris se nourrit de pin gris et de pin blanc



La tordeuse des bourgeons de l'épinette se nourrit de sapin baumier et d'épinettes



La livrée des forêts se nourrit d'arbres à feuilles caduques

Les épidémies d'insectes et les flambées épidémiques ont été à des niveaux relativement faibles, à savoir, dans la fourchette de variation prévue en 2009-2013. L'activité des tordeuses des bourgeons de l'épinette a été faible. Une épidémie de tordeuses de pin gris a commencé à diminuer, car elle a causé la mortalité d'arbres sur de très grandes étendues dans le Nord-Ouest. Au total, les insectes ont dévasté près de 2,2 millions d'hectares de forêts de l'Ontario.

CHANGEMENT D'AFFECTATION DES TERRES – AFFORESTATION ET DÉFORESTATION

La quantité de carbone séquestré dans les forêts de l'Ontario peut être concernée par des modifications à l'utilisation des sols qui font augmenter ou diminuer la zone forestière. La déforestation est un changement permanent à l'utilisation des sols passant d'une utilisation forestière à non forestière. La déforestation diminue la zone forestière, ce qui réduit la capacité de séquestration du carbone au fil du temps, parce que moins d'arbres absorbent le carbone atmosphérique. En revanche, la transformation des terres en forêts grâce à l'afforestation augmente la capacité de ces terres à séquestrer du carbone dans les arbres et les sols. Il est important de préciser que les zones exploitées dans le cadre d'un système

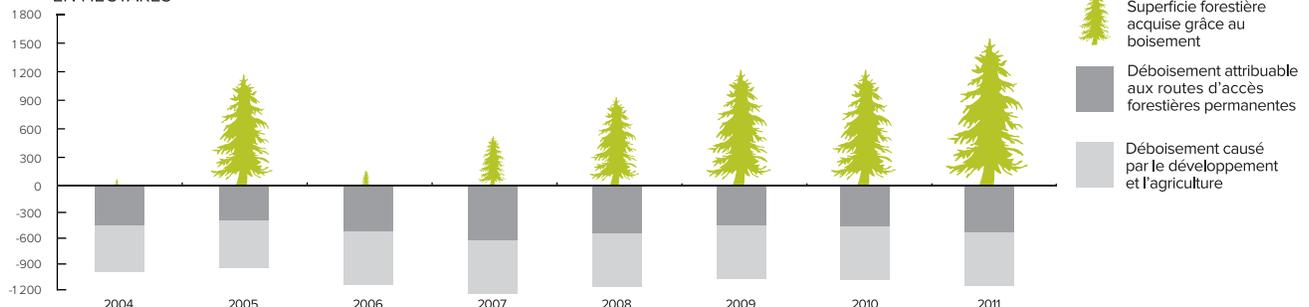
de gestion forestière durable ne sont pas considérées comme des zones déforestées, car la forêt doit être régénérée; ainsi, aucun changement n'est apporté à l'utilisation des sols. Ces indicateurs mesurent les changements dans l'utilisation des sols en estimant les taux d'afforestation et de déforestation en Ontario.

Pendant la période visée par ce rapport, un petit nombre de forêts de l'Ontario ont été déforestées en vue de la construction de chemins d'accès permanents aux forêts (contrairement aux routes opérationnelles pour la régénération) et pour le développement et l'agriculture. La zone et le type de forêts ont été stables de 2009 à 2013.



DÉBOISEMENT ET BOISEMENT

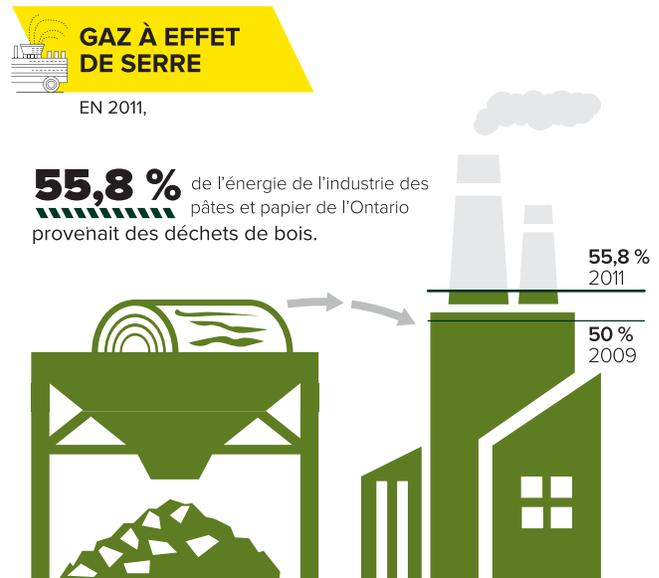
EN HECTARES



+ RÉDUIRE L'UTILISATION DES COMBUSTIBLES FOSSILES PAR LE SECTEUR FORESTIER

Le secteur forestier de l'Ontario utilise d'importantes quantités d'énergie pour exploiter et traiter les produits ligneux. Les combustibles fossiles ont une forte empreinte carbone et ils ne sont pas des énergies renouvelables. Cependant, le secteur forestier s'approvisionne plus en énergie provenant de déchets ligneux tirés de produits forestiers manufacturés. En remplaçant l'énergie provenant des combustibles fossiles par de l'énergie tirée des déchets ligneux, le secteur forestier diminue les émissions de gaz à effet de serre, tout en augmentant l'utilisation des fibres ligneuses. Cet indicateur surveille les changements dans les sources d'énergie pour le secteur forestier de l'Ontario.

De manière générale, le remplacement des combustibles fossiles par des déchets ligneux a montré des améliorations continues. En 2011, l'industrie des pâtes et papiers a produit 55,8 % de son énergie à partir du bois — un record absolu, en hausse par rapport à un peu moins de 50 % en 2009.



ATTÉNUER L'IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LES FORÊTS

Les changements climatiques pourraient avoir des conséquences sur les tendances des perturbations naturelles, notamment les incendies, les infestations d'insectes et les flambées épidémiques, et les conditions météorologiques exceptionnelles. Différentes conditions climatiques pourraient être à l'origine de la survenue plus fréquente de tels événements ou d'une plus grande intensité que celle à laquelle on pourrait normalement s'attendre. Heureusement, aucune perturbation naturelle majeure n'a été rapportée pendant la période visée.

L'Ontario surveille et étudie régulièrement les menaces pesant sur la vitalité des forêts. De tels renseignements servent à élaborer des politiques qui contribuent à réduire au minimum les impacts des perturbations naturelles et des changements climatiques. Par exemple, l'Ontario a collaboré avec le Conseil canadien des ministres des forêts afin de trouver des moyens d'adapter les pratiques de gestion forestière durable à un climat changeant. Dans le cadre de son Plan d'action contre le changement climatique, l'Ontario encourage également les industries à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, ce qui aidera à atténuer les impacts à long terme des changements climatiques. Pendant la période visée par ce rapport, le secteur forestier a continué de faire des progrès dans la réduction de sa consommation de combustibles fossiles. Les forêts peuvent aussi jouer un rôle en aidant d'autres industries à compenser leurs émissions de gaz à effet de serre grâce au Programme ontarien de plafonnement et d'échange, qui est en cours d'élaboration.

Les forêts en bonne santé offrent tout un éventail de services écosystémiques, parmi lesquels la séquestration du carbone, et elles résistent mieux aux impacts des changements climatiques.

TRAVAIL D'ÉQUIPE

La responsabilité de préserver la vitalité à long terme des forêts incombe à la fois au gouvernement, à l'industrie, aux populations autochtones ainsi qu'aux collectivités locales. L'Ontario collabore avec d'autres à l'élaboration de politiques provinciales et à la définition de grands objectifs, à la rédaction des plans de gestion forestière, et à l'acquisition des connaissances scientifiques et de l'information nécessaires pour éclairer la prise de décisions. Le système ontarien de gestion forestière durable est sensible à un large éventail d'influences, notamment aux points de vue du public, à la science actuelle, et à la fluctuation des marchés.

Ce thème décrit l'état des indicateurs choisis en montrant comment l'Ontario collabore avec ses partenaires, les parties intéressées, les communautés autochtones et le public, à la prise de décisions sur la gestion forestière durable. Pour obtenir plus de détails ou la liste complète des indicateurs, veuillez consulter le récapitulatif à la fin du présent rapport ou le site Web ontario.ca/indicateursforestiers.



Bon



Mitigé/assez bon



Mauvais

+ NOUVELLES LOIS ET POLITIQUES

Les forêts ne cessent de changer face à l'éventail d'influences qui se produisent à différentes échelles. Il est, par conséquent, logique que les politiques forestières répondent aux questions émergentes, tout en continuant de progresser vers l'atteinte des objectifs provinciaux à long terme. L'Ontario collabore avec d'autres pour s'assurer que les politiques forestières s'adaptent à l'avis du public, aux nouvelles informations, et aux conditions du marché. Cet indicateur passe en revue les changements aux lois, politiques et règlements afin d'évaluer la capacité de réactivité du cadre juridique régissant la gestion forestière durable.

Depuis 2009, l'Ontario a adopté la *Loi de 2010 sur le Grand Nord*, la *Loi de 2011 sur la modernisation du régime de tenure forestière en Ontario* (2011), et la *Loi de 2015 sur les espèces envahissantes* (2015), pour ne citer que quelques exemples. Les lois mettent en exergue l'importance du travail d'équipe pour :

- » offrir des débouchés économiques et proposer des possibilités de conservation pour les collectivités des Premières nations dans le Grand Nord;
- » contribuer à la restructuration de l'industrie forestière; et,
- » trouver, prévenir, détecter et gérer les espèces envahissantes qui nuisent au milieu naturel de l'Ontario.





CONTRIBUER AUX POLITIQUES FORESTIÈRES ET AUX PRATIQUES DE GESTION

L'Ontario participe à des programmes de recherche concertée afin de produire les connaissances scientifiques et l'information qui contribuent à la gestion forestière durable. Des scientifiques et des spécialistes de la surveillance des forêts nous aident à mieux comprendre ce que sont les forêts et leur réponse aux activités de gestion. Les découvertes des chercheurs nous aident à nous assurer que les politiques de gestion des ressources forestières de l'Ontario, les efforts de planification et les pratiques sont éclairés par les meilleures connaissances scientifiques qui sont disponibles.

L'Ontario collabore avec ses partenaires afin de s'assurer que les ressources consacrées à la recherche sont utilisées de manière efficiente et efficace. Par exemple, l'Ontario est membre du Conseil canadien des ministres des forêts et participe activement à des initiatives et des programmes nationaux sur les parasites de forêts, les feux de végétation et les changements climatiques. Ces types de partenariats permettent d'échanger de l'information et de collaborer sur d'importants sujets se rapportant à la gestion forestière durable. L'Ontario participe également à des activités de recherche concertée par l'entremise du Centre de lutte contre les espèces envahissantes, constitué en 2011 dans le cadre d'un partenariat entre le MRNF, Ressources naturelles Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, et Pêches et Océans Canada.

+ RÉTROACTION DES COMITÉS LOCAUX DE CITOYENS

Conformément aux exigences juridiques en vigueur en Ontario, la planification de la gestion forestière est collaborative et sollicite la participation des parties intéressées au niveau local, du public et des communautés autochtones qui le souhaitent. Les comités locaux de citoyens sont l'un des moyens dont dispose le public pour prendre part à la planification de la gestion forestière. Cet indicateur recueille et évalue la rétroaction des personnes ayant participé à des comités locaux de citoyens.

Les membres du public qui ont siégé à des comités locaux de citoyens pendant la période visée par ce rapport ont dit être satisfaits du fait que le processus de planification de la gestion forestière avait été équitable, qu'il avait pris en compte l'ensemble des intérêts du public, et qu'il était parvenu à influencer des décisions locales.





PARTICIPATION DES AUTOCHTONES À LA PLANIFICATION DE LA GESTION FORESTIÈRE

L'Ontario s'engage à offrir plus de possibilités aux populations autochtones de participer à la planification de la gestion forestière. Le Manuel de planification de la gestion forestière stipule que l'Ontario doit offrir aux communautés autochtones vivant sur ou à proximité d'unités de gestion forestière la possibilité d'être représentées au sein des équipes de planification et des comités locaux de citoyens. La participation des communautés autochtones contribue à intégrer les valeurs autochtones et les connaissances écologiques traditionnelles aux décisions sur la gestion forestière.

PARTICIPATION DES AUTOCHTONES

DE 2009 À 2013,



46 %

des plans de gestion forestière (PGF) ont été préparés avec l'aide d'un comité local de citoyens qui comptait un membre autochtone.

Le nombre de représentants autochtones faisant partie d'équipes de planification a considérablement augmenté depuis 2004-2008. Presque la moitié des plans de gestion forestière préparés en 2009-2013 comptait un représentant autochtone au sein des comités locaux de citoyens, ce qui correspond aux niveaux de participation en 2004-2008. La participation accrue au sein des équipes de planification pourrait être le fruit d'une plus grande sensibilisation aux exigences de consultations des Autochtones. Toutefois, compte tenu des moyens limités, il semble que certaines communautés décident d'être représentées au sein des équipes de planification plutôt que des comités locaux de citoyens.



VALEURS AUTOCHTONES DANS LA PLANIFICATION DE LA GESTION FORESTIÈRE

La prise en compte des intérêts et des valeurs autochtones dans le processus décisionnel fait partie intégrante du processus de planification de la gestion forestière. Le Manuel de planification de la gestion forestière exige que les valeurs autochtones soient identifiées pour que des prescriptions puissent être élaborées afin de protéger ces valeurs lors d'activités de gestion forestière. Les communautés autochtones vivant sur ou à proximité d'unités de gestion forestière pourraient décider de préparer des rapports de renseignements généraux afin d'identifier et de cartographier les utilisations présentes et passées de la forêt, ainsi que les récentes préoccupations entourant la gestion des forêts. Les communautés autochtones pourraient aussi choisir de préparer des rapports sur la protection des valeurs identifiées, qui mettent en exergue des stratégies de protection des valeurs et d'atténuation des effets néfastes.

Cet indicateur a révélé que les communautés autochtones ont préféré produire moins de rapports en 2009-2013. Le nombre de ces rapports pourrait avoir diminué en raison de l'hésitation de certaines communautés à partager de l'information sur les valeurs pour des raisons de protection de la vie privée (p. ex., des exigences de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*). Les communautés autochtones pourraient aussi ne pas être en mesure de contribuer à l'élaboration de ces rapports à cause du nombre limité de consultations et du peu de moyens de mobilisation. L'Ontario s'engage à collaborer avec les populations autochtones à renforcer les capacités dans le cadre d'une mobilisation culturellement adaptée.





MOBILISATION DES COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS DU GRAND NORD

Les collectivités des Premières nations ont montré un intérêt accru à l'égard de la gestion des forêts du Grand Nord. Dans le cadre de l'Initiative d'aménagement du Grand Nord, l'Ontario collabore avec les Premières nations à la rédaction de plans communautaires d'aménagement du territoire qui contribueront à son élaboration, tout en protégeant les écosystèmes, le patrimoine naturel et les valeurs culturelles. Des équipes de planification mixtes comptent sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles ainsi que sur la sagesse des anciens et des détenteurs de connaissances communautaires pour éclairer leurs décisions. Trois plans communautaires d'aménagement du territoire ont été approuvés en 2011. Depuis, six collectivités des Premières nations ont également entamé le processus de planification.

En 2015, la zone des forêts aménagées en Ontario a été étendue afin d'y inclure la forêt Whitefeather située dans le Grand Nord. Bien qu'aucune opération forestière à vocation commerciale n'ait été enregistrée dans le Grand Nord en 2009-2013, des plans de gestion forestière sont en place ou sur le point de l'être, là où la foresterie est autorisée par des plans communautaires d'aménagement du territoire approuvés.



AVANTAGES ÉCONOMIQUES

L'exploitation pérenne des fibres ligneuses renouvelables joue un rôle important pour l'économie de l'Ontario en soutenant les emplois dans les collectivités et en assurant des revenus au gouvernement. Pour rester compétitif, le secteur forestier doit avoir un accès prévisible et économique au bois et aux marchés. La poursuite du ralentissement économique, les conditions de marché défavorables, et la baisse de la demande mondiale de produits forestiers traditionnels ont continué d'avoir des conséquences sur le secteur forestier au cours de la période visée. Par contre, le secteur à valeur ajoutée affiche des signes de reprise qui sont encourageants.

Ce thème décrit l'état des indicateurs choisis qui étudient la performance économique du secteur forestier. Pour obtenir plus de détails ou la liste complète des indicateurs, veuillez consulter le récapitulatif à la fin du présent rapport ou le site Web ontario.ca/indicateursforestiers.



Bon



Mitigé/assez bon



Mauvais

+ SURFACES DISPONIBLES POUR LA RÉCOLTE

Les forêts aménagées de la Couronne contribuent à un flux continu et prévisible d'avantages environnementaux, sociaux et économiques. La superficie totale des forêts de production de la Couronne pourrait changer avec le temps. Périodiquement, des décisions de retirer des zones forestières à d'autres fins, comme pour en faire des parcs et des zones protégées, font diminuer la superficie disponible. En 2009-2013, plus de 30 zones protégées ont été étendues ou créées; en augmentant ainsi le système de zones protégées de l'Ontario de près de 1,2 million d'hectares.

La superficie totale des forêts de production pourrait aussi s'accroître à mesure que la gestion forestière s'étend à de nouvelles zones. Par exemple, une nouvelle unité de gestion forestière, la forêt Whitefeather, a été créée en 2009 dans le Grand Nord, ce qui a ajouté 630 500 hectares aux forêts de production. Après être demeurée stable pendant plus d'une décennie, la superficie totale des forêts aménagées de la Couronne disponible pour la production de bois d'œuvre est passée de 26,3 à 27,8 millions d'hectares.



— SUPERFICIE DE RÉCOLTE ET ~ VOLUME DE RÉCOLTE PAR PRODUIT

La gestion forestière durable détermine un niveau prévu de superficie de récolte afin de concilier les objectifs sociaux, économiques et environnementaux. Bien que la superficie de récolte disponible en Ontario soit réglementée, la récolte réelle pourrait varier d'une année sur l'autre. Les experts-forestiers rendent compte chaque année du niveau d'activités d'exploitation forestière.

Les conditions du marché, notamment la valeur élevée du huard, ont fait grimper les coûts de l'électricité, et un déclin du marché américain du logement a continué à avoir des répercussions sur le secteur forestier en 2009-2013. Les niveaux annuels d'exploitation ont chuté par rapport à leur point culminant de 224 000 hectares en 2004, et sont passés à 99 000 hectares en 2009. Entre 2010 et 2013, la superficie de récolte s'est stabilisée autour de 115 000 hectares par an, soit près de 40 % de la superficie de récolte autorisée.

Le volume de récolte a été en moyenne de 13 millions de m³ par an, en baisse par rapport à 17 millions de m³ par an en 2004-2008. La plupart du bois récolté en 2009-2013 a servi à produire du bois de charpente (48 %) et des produits de papier (37 %). La production de pâtes a enregistré une hausse de 10 %.

SUPERFICIE RÉCOLTÉE

1/2 La moitié de la superficie récoltée en 2009-2010 était approximativement la moitié de la superficie récoltée en 2004-2008.

DE 2004 À 2008



DE 2009 À 2013



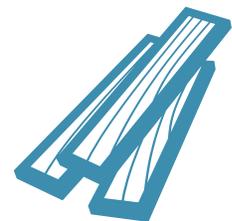
VOLUME RÉCOLTÉ PAR PRODUIT

EN 2009-2013 :

La grume de sciage représentait **48 %** du volume récolté

Les pâtes et papiers représentaient **37 %** du volume récolté

Le bois composite représentait **11 %** du volume récolté



~ DROITS DE COUPE RELATIFS AUX FORÊTS DE LA COURONNE

L'Ontario reçoit des paiements directs du secteur forestier sous la forme de droits de coupe. Les entreprises forestières acquittent des droits de coupe à la Couronne pour chaque mètre cube de bois d'œuvre récolté.

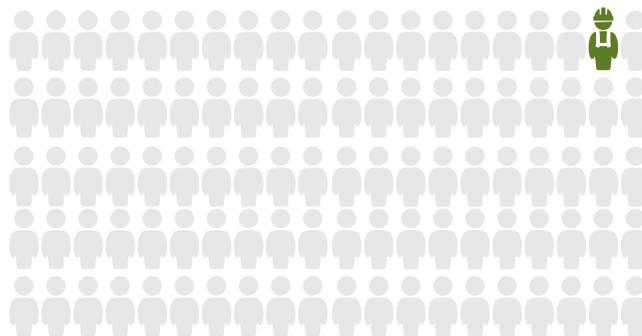
Des volumes moins importants de bois ont été exploités en 2009-2013, ce qui fait que les droits de coupe ont diminué par rapport à 2004-2008. De tels droits ont été à leur plus bas niveau en 2009, en s'établissant à environ 67 millions de dollars, et à leur plus haut niveau en 2012, soit 98 millions de dollars. Au total, le secteur forestier a versé plus de 442 millions de dollars en droits de coupe en 2009-2013.

EMPLOIS LIÉS AU SECTEUR FORESTIER

Le secteur forestier de l'Ontario représente une importante source de travail pour de nombreuses collectivités. Ce secteur a soutenu une moyenne annuelle de 51 660 emplois directs, ce qui constitue une baisse de 33 % par rapport à 2004-2008. En 2009-2013, les emplois dans le secteur forestier ont baissé en raison des niveaux de récolte plus faibles. Au total, le secteur forestier soutient près de 170 000 emplois directs et indirects dans plus de 260 collectivités de l'Ontario.



En Ontario, le travail d'une **1** personne sur **100** est directement ou indirectement lié au secteur forestier.



TAUX DE RENTABILITÉ PAR SECTEUR

Pour parvenir à une croissance pérenne, le secteur forestier doit obtenir des rendements positifs du capital investi dans le but de conserver une rentabilité à long terme. Les renseignements sur le taux de rendement (à savoir, les données sur les bénéfices) concernant le secteur forestier de l'Ontario ne sont pas facilement disponibles. L'excédent de fonctionnement sert à calculer la rentabilité par approximation. Cet excédent est calculé en utilisant de l'information sur les coûts de production, la valeur des produits et l'inventaire.

Depuis 2004, l'ensemble du secteur des produits ligneux a enregistré une forte baisse de son excédent de fonctionnement. Cependant, le secteur ontarien de la transformation des bois ainsi que celui du bois à papier ont, ensemble, obtenu un meilleur rendement que la moyenne nationale en 2009-2012.

PRODUITS LIGNEUX À VALEUR AJOUTÉE

Les produits ligneux à valeur ajoutée englobent la transformation des produits primaires (p. ex., le bois de sciage, le bois contreplaqué et le bois de placage) pour créer un produit d'une plus grande valeur (p. ex., du mobilier, du couvre-plancher et des meubles de rangement). Ce secteur avait connu un déclin entre 2004 et 2010, mais il enregistre désormais une reprise de ses activités. En 2012, seulement 8,3 % du volume total exploité au Canada provenaient de l'Ontario, mais la province a produit 34 % des produits à valeur ajoutée au Canada.



Des produits du bois à valeur ajoutée sont créés lorsque du bois brut est transformé en produit de plus grande valeur, comme des meubles, des armoires ou des revêtements de sol en bois.





PROMOTION DES AVANTAGES ÉCONOMIQUES LIÉS À LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE

L'Ontario dispose de nombreux programmes et initiatives qui font la promotion de l'innovation et des investissements dans le secteur forestier. Ces programmes renforcent la sensibilisation des consommateurs à l'égard des produits ligneux locaux (p. ex., le programme Promotion du bois de l'Ontario), élargissent l'accès de l'industrie à de nouveaux marchés, et attirent des investissements vers le secteur forestier.

Pendant la période visée par ce rapport, des changements ont été apportés au *Code du bâtiment de l'Ontario*, ce qui permet la construction d'édifices à ossature de bois qui ne dépassent pas six étages. L'Ontario a également contribué financièrement à plusieurs initiatives en soutien au développement des marchés et aux ventes de produits forestiers à valeur ajoutée. Il y a un intérêt accru à l'égard de l'utilisation de produits ligneux à valeur ajoutée contenant peu de carbone (p. ex., des grands panneaux et poutres de bois) au lieu d'autres types de matériaux de construction ayant une empreinte carbone plus élevée. Cela aide à faire augmenter la demande de produits ligneux, ce qui revêt des avantages économiques pour l'industrie, tout en contribuant aussi à atténuer les effets des changements climatiques.



Le bois de l'Ontario
Un choix naturel !





DANS QUEL ÉTAT SONT LES FORÊTS DE L'ONTARIO?

Dans l'ensemble, les résultats des indicateurs confirment que l'approche préconisée par l'Ontario en matière de gestion forestière durable a continué d'assurer la vitalité à long terme des écosystèmes forestiers. L'Ontario a poursuivi sa collaboration avec ses partenaires, les parties intéressées, les communautés autochtones et le public afin de proposer une gestion forestière durable faisant la promotion de la vitalité et de la diversité des forêts et qui offre un large éventail de services écosystémiques, et fait en sorte que les forêts résistent mieux aux impacts des changements climatiques, et soutiennent les emplois dans les collectivités de toute la province.



La quantité et le type de forêts de la Couronne en Ontario sont restés stables. Les forêts sont légèrement plus vieilles que lors des précédentes périodes de référence.



Des espèces envahissantes ont continué à apparaître et à se répandre.



La séquestration du carbone dans les forêts et les produits ligneux devrait augmenter tout au long de ce siècle.



Le public et les communautés autochtones ont continué de participer aux processus de planification de la gestion forestière.



Il n'y a eu aucun épisode important de perturbations naturelles consécutif à des incendies, ou à des maladies et des insectes indigènes.



Les niveaux de récolte ont continué de pâtir du ralentissement économique et des conditions de marché défavorables. Par contre, il y a des signes de reprise, en particulier dans le secteur à valeur ajoutée.

Il est difficile de faire des comparaisons entre des périodes de référence parce que le nombre d'indicateurs a changé; certains indicateurs ont été délaissés ou regroupés, et d'autres sont nouveaux. En règle générale, les conditions des indicateurs se sont améliorées depuis 2006. Dans de nombreux cas, des améliorations apportées aux méthodes de collecte des données ont permis de faire des évaluations plus précises des indicateurs.

SOMMAIRE DES CRITÈRES ET DES INDICATEURS

Les forêts sont des écosystèmes dynamiques qui sont en constant changement. L'Ontario se sert des indicateurs pour saisir de nouvelles informations et étudier les tendances en matière de gestion forestière durable. Des spécialistes ont utilisé des renseignements recueillis depuis le dernier rapport pour évaluer l'état et les tendances de chaque indicateur, ainsi que la qualité de l'information servant à l'évaluation.

Pour évaluer l'état, les spécialistes ont examiné si les indicateurs avaient enregistré de bons, d'assez bons ou de faibles progrès vers l'atteinte des objectifs de gestion forestière durable. L'évaluation des tendances indique si les conditions se sont améliorées, ont été mitigées ou stables, ou si elles se sont détériorées en 2009-2013. Pour finir, les spécialistes ont considéré si l'information ayant servi à évaluer l'état et les tendances était satisfaisante, en partie satisfaisante ou insatisfaisante.

Le sommaire suivant est un instantané des caractéristiques écologiques, sociales et économiques des forêts de l'Ontario en 2009-2013. Cette partie résume les conditions des 63 indicateurs, organisés selon les 7 critères de gestion forestière durable.

Pour obtenir plus de détails sur chaque indicateur de manière individuelle, notamment sur la justification de l'état, les tendances et les évaluations des données, veuillez consulter le site Web ontario.ca/indicateursforestiers.

LÉGENDE

État	Tendance	Données
 Bon	 En cours d'amélioration	 Satisfaisantes
 Mitigé/assez bon	 Mitigées/inchangées	 En partie satisfaisantes
 Mauvais	 En cours de détérioration	 Insatisfaisantes
 Inconnu	 Inconnues	 Inconnues

CRITÈRE : PRÉSERVER LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

La diversité biologique (la biodiversité) est la variabilité entre les espèces et leurs écosystèmes. La biodiversité permet à un écosystème de se rétablir après avoir subi des perturbations, de maintenir des processus écologiques essentiels, et de fournir des services écosystémiques. La biodiversité de la forêt englobe les arbres ainsi que les végétaux, les animaux et les microorganismes présents dans les forêts et leur diversité génétique. Il est crucial de préserver la biodiversité des forêts de l'Ontario pour s'assurer d'avoir un milieu sain, de solides collectivités et une économie prospère. Ce critère mesure les progrès accomplis sur le plan de la préservation de la biodiversité des forêts de l'Ontario.

La biodiversité peut être évaluée au niveau des écosystèmes, des espèces et de la génétique. Des interactions complexes peuvent se produire entre et au sein de ces échelles. Dans des forêts biologiquement diverses, cette complexité permet aux organismes de s'adapter aux conditions du milieu sans cesse changeantes et de maintenir des fonctions écosystémiques. L'Ontario étudie la composition, la structure et la fonction des écosystèmes à différentes échelles afin de s'assurer que la biodiversité est préservée dans son ensemble. La composition désigne la variété des éléments individuels; tandis que la structure est l'organisation matérielle ou le schéma d'un système. Les fonctions comprennent les processus écologiques, comme les perturbations et le cycle des substances nutritives.

Les progrès accomplis dans la préservation de la biodiversité des forêts sont mesurés en identifiant les pressions ou les menaces, en surveillant le statut des écosystèmes et des espèces, et en évaluant l'efficacité des orientations stratégiques et des mesures de gestion visant à atténuer les tendances négatives.

Le statut de la plupart des indicateurs a été classé comme étant de bons progrès ou des progrès assez bons/mitigés. Toutefois, les plantes non indigènes et envahissantes ont

continué de menacer la biodiversité des forêts de l'Ontario. Au cours de cette période, l'Ontario a continué d'accroître la représentation des éléments écologiques dans des zones protégées, ce qui revêt de grands avantages pour la biodiversité. Dans l'ensemble, l'état et la tendance des indicateurs n'ont pas changé par rapport à la précédente période de référence.

Les données disponibles pour la plupart des indicateurs ont été évaluées comme étant satisfaisantes ou en partie satisfaisantes. L'Ontario a continué d'améliorer la collecte des données et les analyses sur les populations et les habitats fauniques afin de faciliter l'évaluation des indicateurs. Plus d'information sur les espèces de plantes non indigènes et envahissantes dans les forêts septentrionales faciliterait la détection précoce de ces menaces. De plus, de meilleurs renseignements sur les activités de collecte de semences amélioreraient l'exactitude des rapports sur les efforts déployés par l'Ontario en vue de préserver la diversité génétique des arbres indigènes.

L'Ontario passe en revue ces indicateurs pour faciliter leur concordance avec la Stratégie de la biodiversité de l'Ontario. Pour obtenir plus d'information sur la biodiversité, veuillez consulter le Rapport sur l'état de la biodiversité de l'Ontario.

INDICATEUR	POINTS SAILLANTS	ÉTAT	TENDANCES	DONNÉES
Composition et structure des écosystèmes	Dans l'ensemble, la zone forestière, le type et l'âge des forêts sont stables. Les faibles niveaux de récolte ainsi que la diminution de la superficie moyenne brûlée ont donné lieu à une forêt légèrement plus vieille.	 Bon	 Mitigées/ inchangées	 Satisfaisantes
Dégradation des écosystèmes (comme indiqué en 2011)	Cet indicateur a été évalué pour la dernière fois en 2011. Les résultats de 2011 ont montré peu de changement dans la dégradation dans la plupart de la province, avec une augmentation dans le Sud de l'Ontario.	 Bon	 Mitigées/ inchangées	 Satisfaisantes
Système de zones protégées	Plus de 30 zones protégées ont été étendues ou créées; augmentation du système de zones protégées en Ontario de 1,2 million d'hectares. La plupart des nouvelles zones protégées se trouvent dans le Grand Nord.	 Mitigé/ assez bon	 En cours d'amélioration	 Satisfaisantes
Espèces associées aux forêts dont la conservation est préoccupante	Aucun changement n'a été noté dans la situation quant à la conservation de 93 % des espèces. Sur les 45 espèces dont le statut a changé, le statut de 25 s'est amélioré, celui de 20 a empiré. Aucune nouvelle espèce n'a été ajoutée à la liste en 2009-2013. Le plus grand nombre d'espèces associées aux forêts dont la conservation est préoccupante est concentré dans le Sud de l'Ontario.	 Mitigé/ assez bon	 Mitigées/ inchangées	 En partie satisfaisantes
Faune associée aux forêts	Les tendances démographiques des cerfs de Virginie, des orignaux et des martres ont varié dans toute la province, en hausse à certains endroits et en baisse dans d'autres. En 2013, l'Ontario a mis en œuvre le Programme d'inventaire et de surveillance d'espèces multiples.	 Mitigé/ assez bon	 Mitigées/ inchangées	 En partie satisfaisantes
Habitat pour une certaine faune (comme indiqué en 2011)	Cet indicateur a été évalué pour la dernière fois en 2011. Cet indicateur est en cours de révision afin d'y intégrer de nouvelles technologies de modélisation. La précédente analyse a montré que la disponibilité de l'habitat modélisé pour toutes les espèces était en général stable ou en hausse.	 Bon	 Mitigées/ inchangées	 Satisfaisantes

suite page suivante

INDICATEUR	POINTS SAILLANTS	ÉTAT	TENDANCES	DONNÉES
Plantes envahissantes associées aux forêts	Les programmes de surveillance ont permis de repérer 157 espèces de plantes non indigènes dans toutes les régions forestières de l'Ontario, et 121 de ces espèces sont considérées comme des espèces envahissantes. La <i>Loi de 2015 sur les espèces envahissantes</i> permet à l'Ontario de mieux répondre à la menace que représentent les espèces envahissantes.	 Mauvais	 Inconnues	 Insatisfaisantes
Diversité génétique des vergers à graines	L'Ontario compte actuellement 26 vergers à grains en activité pour l'épinette noire et 14 pour le pin gris. Depuis 2011, l'Ontario a ajouté trois vergers à graines et de semis de première génération, et trois vergers à graines et de clones de seconde génération.	 Bon	 Mitigées/ inchangées	 En partie satisfaisantes
Conservation génétique des arbres indigènes	La conservation de nombreuses essences est satisfaisante dans les parcs et les réserves. En moyenne, 12,7 % des zones forestières de la Couronne sont protégées en ce qui concerne l'épinette noire, le pin blanc et l'érable à sucre. Les installations de conditionnement des semences forestières de l'Ontario abritent aussi. 1 073 collections de semences, pour un total d'environ 2,7 millions de semences d'épinette noire, de pin gris et de pin blanc. Nous manquons d'information sur les efforts de conservation de la diversité génétique des banques de semences et des sites génétiques. Il s'agit du premier rapport pour cet indicateur.	 Mitigé/ assez bon	 Inconnues	 Insatisfaisantes



CRITÈRE : MAINTENIR LA PRODUCTIVITÉ ET LA RÉSILIENCE DES FORÊTS

La productivité des forêts témoigne de la manière dont les substances nutritives, l'eau et l'énergie solaire sont utilisées dans un écosystème afin d'engendrer et de maintenir la vie végétale et animale. La résilience des forêts est la capacité qu'ont les écosystèmes forestiers de se rétablir après avoir subi des perturbations. Des forêts en bonne santé qui se sont bien adaptées à leurs conditions de croissance peuvent rapidement se rétablir à la suite de perturbations, et elles sont capables d'offrir un large éventail de services écosystémiques.

Le cadre de gestion forestière durable de l'Ontario assure la vitalité à long terme des écosystèmes forestiers. Les pratiques de gestion forestière imitent les structures et les schémas des perturbations naturelles. Le MRNF surveille la mise en œuvre des pratiques de gestion forestière, réalise des enquêtes pour évaluer l'impact des perturbations naturelles, et surveille la productivité, le matériel sur pied et la zone récoltée. Douze indicateurs sont mesurés dans le cadre de ce critère.

Les résultats tirés de la surveillance de la conformité ont indiqué que les opérations d'exploitation ont été menées conformément aux lignes directrices. Les niveaux de régénération forestière ont concordé avec la superficie de la zone forestière perturbée. L'âge des forêts augmente quelque peu en raison de la diminution de la récolte et de la suppression des perturbations naturelles, comme les incendies et les insectes.

La surveillance exercée pendant la période visée par le rapport a révélé que les sols forestiers ont continué de subir les effets cumulatifs des pluies acides. De plus, les niveaux record d'ozone troposphérique ont dépassé les normes acceptables dans la région des Grands Lacs entre 2010 et 2012, ce qui pourrait avoir des effets négatifs sur l'accroissement forestier.

Les incendies n'ont pas eu d'impact significatif sur la gestion forestière durable en 2009-2013. En 2011, plus de la moitié de la zone incendiée se trouvait dans le Grand Nord de l'Ontario. Bien que quelques feux importants aient été recensés, ils étaient en général assez éloignés les uns des autres, en évitant ainsi d'avoir des répercussions majeures sur une zone donnée.

Une grave sécheresse a frappé toute la province en 2012, ce qui a entraîné la perte de bois marchand, et accru les risques d'incendies, de maladies et d'infestations d'insectes dans les zones dévastées. Les épidémies actuelles d'insectes indigènes, comme la livrée des forêts, la tordeuse des bourgeons de l'épinette et la tordeuse de pin gris ont continué de toucher les forêts de l'Ontario. L'épidémie de tordeuses de pin gris a, en particulier, provoqué la mortalité d'arbres sur d'importantes superficies dans le Nord-Ouest. Les insectes envahissants et les maladies, notamment l'agrille du frêne et la maladie corticale du hêtre, ont continué de se répandre, en augmentant ainsi les risques pesant sur la vitalité des forêts.

Les données de la plupart des indicateurs ont été évaluées comme étant satisfaisantes. L'implantation continue et l'évaluation des parcelles permanentes de surveillance, ainsi que les améliorations apportées à l'inventaire des ressources forestières et à la collecte des données écologiques faciliteront les futures évaluations des indicateurs.

INDICATEUR	SOMMAIRE	ÉTAT	TENDANCES	DONNÉES
Capital forestier en croissance	Le volume total de types de forêts provinciales est relativement stable depuis 2006. L'âge moyen des forêts a augmenté pour la plupart des types de forêts, à l'exception des pins gris. Bien que cette observation ne soit ni positive ni négative, elle peut aboutir à une baisse de la productivité à long terme. Dans l'ensemble, le taux de croissance suit celui de l'épuisement de tous les types de forêts.	 Mitigé/assez bon	 Mitigées/inchangées	 En partie satisfaisantes
Productivité primaire nette	La productivité primaire nette mesure le rythme auquel l'écosystème accumule la biomasse. La productivité primaire nette a été estimée en moyenne à 1,61 tonne de carbone par hectare et par an. Cette valeur se situe dans les valeurs consignées pour les forêts boréales au Canada (1,0-4,0 t C/ha/an). Une légère baisse a été notée par rapport à 2010, sans doute attribuable à l'âge accru des forêts.	 Bon	 Mitigées/inchangées	 En partie satisfaisantes
Dépôt atmosphérique	Les sols forestiers ont continué de subir les effets cumulatifs des pluies acides, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur le taux d'accroissement forestier. Les tendances à long terme continuent d'indiquer une baisse marquée des taux de dépôt de soufre.	 Mauvais	 En cours d'amélioration	 En partie satisfaisantes
Ozone	Les concentrations annuelles d'ozone troposphérique ont été en moyenne normales; par contre, les concentrations annuelles de pointe ont dépassé en moyenne les normes nationales dans la grande majorité de la région des Grands Lacs entre 2010 et 2012.	 Mauvais	 Mitigées/inchangées	 Satisfaisantes
Feux de végétation	Près de 876 000 hectares ont été brûlés lors de 4 776 feux. En 2011, plus de la moitié de la zone dévastée par les incendies se trouvait dans le Grand Nord. La superficie moyenne brûlée et le nombre annuel de feux ont en général diminué au cours des 10 dernières années.	 Bon	 Mitigées/inchangées	 Satisfaisantes
Météo	Les phénomènes météorologiques ont endommagé plus de 5,3 millions d'hectares de forêts pendant cette période, dont 65 % se sont produits à la suite d'une grave sécheresse touchant toute la province en 2012. D'autres perturbations météorologiques se situaient dans la norme.	 Bon	 Mitigées/inchangées	 Satisfaisantes
Maladies et insectes indigènes	La zone touchée par la livrée des forêts a augmenté au cours de chaque année de la période visée. La tordeuse des bourgeons de l'épinette a enregistré une faible activité, mais l'épidémie devrait s'intensifier. L'épidémie de tordeuses de pin gris a commencé à perdre en intensité, après avoir causé la mortalité d'arbres sur de grandes étendues dans le Nord-Ouest. Au total, les insectes ont dévasté près de 2,2 millions d'hectares de forêts en Ontario. La plupart des maladies frappant les arbres indigènes ne provoquent aucun symptôme sur d'importantes régions géographiques; dans l'ensemble, les niveaux de maladies dans les forêts se sont situés dans l'étendue des variations prévues.	 Mitigé/assez bon	 Mitigées/inchangées	 Satisfaisantes

suite page suivante

INDICATEUR	SOMMAIRE	ÉTAT	TENDANCES	DONNÉES
Maladies et insectes envahissants	Les insectes envahissants et les maladies, notamment l'agrile du frêne et la maladie corticale du hêtre, ont continué de se répandre. La zone touchée par l'agrile du frêne a augmenté de plus de 800 % depuis le début de la présente période de référence (passant de 18 856 à 153 040 hectares). Le puceron lanigère de la pruche a été le dernier parasite forestier envahissant à faire son apparition; ce parasite s'attaque aux pruches du Canada.	 Mauvais	 En cours de détérioration	 Satisfaisantes
Superficie de récolte	La superficie de récolte est demeurée bien en-deçà des niveaux historiques, à environ 40 % de la superficie annuelle autorisée. La plupart de cette superficie a été exploitée en ayant recours au mode de traitement de coupe à blanc, comme cela se faisait dans le passé. Près de 20 % de l'exploitation ont été faits en utilisant le mode de régénération par coupes progressive (10 %) et le traitement en futaie jardinée (8 %).	 Mauvais	 Mitigées/ inchangées	 Satisfaisantes
Régénération forestière	Les activités de régénération ont suivi le rythme des niveaux de récolte. Les évaluations des peuplements en croissance libre non concurrentiels ont montré que les normes de régénération établies dans les plans de gestion forestière sont respectées. Au cours de la période visée par ce rapport, ce sont au total 703 000 hectares qui ont été régénérés.	 Mitigé/ assez bon	 Mitigées/ inchangées	 Satisfaisantes
Patrimoine structurel à la suite des récoltes	Les opérations forestières ont enregistré un taux très élevé de conformité (plus de 98 %) quant aux exigences concernant le patrimoine structurel et les arbres rémanents. Comme cela est exigé, les parcelles et les arbres rémanents non endommagés ont été préservés et protégés, conformément aux précédentes périodes de référence.	 Bon	 Mitigées/ inchangées	 Satisfaisantes
Matériaux ligneux abattus	Le volume et les caractéristiques des matériaux ligneux abattus dans les forêts aménagées de l'Ontario correspondent aux valeurs limites actuellement recommandées au niveau mondial.	 Bon	 Mitigées/ inchangées	 En partie satisfaisantes





CRITÈRE : PROTÉGER LES SOLS FORESTIERS ET LES RESSOURCES EN EAU

La protection des sols et des ressources en eau consiste à préserver la quantité et la qualité des sols et des ressources en eau dans les écosystèmes forestiers et qui s'en écoulent. La productivité des sols est un indicateur clé de la vitalité des écosystèmes forestiers. La principale priorité à ce sujet est de protéger le substrat vivant des écosystèmes forestiers en appliquant des pratiques soigneusement choisies et qui tiennent compte des conditions environnementales comme la texture du sol, l'humidité du sol et l'inclinaison.

Les écosystèmes aquatiques et riverains sont sensibles aux perturbations forestières qui modifient l'écoulement de l'eau dans les cours d'eau et les rivières des bassins versants. Tout changement dans la quantité et la qualité lié à la gestion des forêts est d'habitude temporaire, et semblable à ceux survenant après des incendies de forêt. Le MRNF a réalisé une enquête dans le but d'étudier le niveau de récolte récent et prévu dans les bassins versants afin de déterminer les risques possibles pour la quantité et la qualité de l'eau. Les résultats ont montré que le niveau de récolte dans les bassins versants était faible; par contre, d'autres études s'imposent pour définir les données de référence qui sont nécessaires pour évaluer les tendances à long terme.

Le MRNF et l'industrie surveillent la conformité par rapport aux lignes directrices sur la gestion forestière visant à protéger les sols, les ressources en eau et les habitats halieutiques. Quelques indicateurs ont été évalués à l'aide de renseignements indirects obtenus lors d'inspections de conformité et de vérifications indépendantes des forêts. Les taux globaux de conformité avec les lignes directrices

sur la gestion forestière visant à protéger les sols, les ressources en eau et les habitats halieutiques ont été très élevés (entre 97 et 99 %).

Depuis la dernière période de référence, le MRNF a amélioré la collecte des données sur la conformité grâce à des lignes directrices sur la protection des sols forestiers. En 2011, des normes de perturbations des sites ont été définies dans le guide de gestion forestière pour la conservation de la biodiversité à l'échelle du peuplement et du site ou guide sur les peuplements et les sites, en vue de faciliter les évaluations quantitatives des dommages occasionnés aux sites. L'Ontario continuera d'évaluer le degré de réussite de ces normes vers l'atteinte des résultats voulus.

La qualité des données varie selon les indicateurs. Il y a peu d'information quantitative sur les effets des pratiques de gestion forestière sur la qualité de l'eau et les habitats halieutiques. D'ici à ce que cette information soit disponible, les vérifications et les inspections de conformité feront office de données de substitution.

INDICATEUR	SOMMAIRE	ÉTAT	TENDANCES	DONNÉES
Protection des sols forestiers	Les taux globaux de conformité avec les lignes directrices sur la gestion forestière visant à protéger les sols ont été très élevés. Depuis la dernière période de référence, le MRNF a amélioré la collecte des données pour cet indicateur.	 Bon	 En cours d'amélioration	 Satisfaisantes
Perturbations dans les bassins versants	Selon une étude, le niveau de récolte dans les bassins versants a été faible, sur une surface moyenne de 4,7 %, par rapport aux bassins versants perturbés naturellement qui ont eu près de 14,7 % de perturbations par zone. La plupart des bassins versants ont eu moins de 10 % de perturbations.	 Mitigé/ assez bon	 Inconnues	 En partie satisfaisantes
Protection de la qualité de l'eau et des habitats halieutiques	Les taux globaux de conformité ont été très élevés (supérieurs à 97 %). L'élaboration et l'application d'approches de surveillance normalisées permettraient de faire des évaluations plus détaillées des effets des pratiques de gestion forestière sur la qualité de l'eau et les habitats halieutiques.	 Bon	 Mitigées/ inchangées	 Insatisfaisantes



CRITÈRE : SURVEILLER LES CONTRIBUTIONS FORESTIÈRES AUX CYCLES ÉCOLOGIQUES MONDIAUX

Les changements climatiques et les activités humaines peuvent modifier considérablement les cycles écologiques mondiaux d'oxygène, de carbone, de ressources en eau, et d'autres éléments essentiels au maintien de la vie. Les forêts jouent un rôle unique et important en interagissant directement avec ces cycles écologiques et elles doivent, par conséquent, faire l'objet d'une surveillance étroite. Une gestion durable des forêts de l'Ontario peut aider à faire face aux effets des changements climatiques.

Ce critère étudie l'équilibre entre le carbone des forêts et des terres humides en Ontario, les taux de déforestation et d'afforestation, l'utilisation par l'industrie forestière de l'énergie à base de résidus et de fibres recyclées, l'intensité énergétique des produits ligneux récoltés, ainsi que l'équilibre écologique et hydrique des forêts.

À long terme, la conservation ou l'augmentation des stocks de carbone forestier, tout en obtenant un rendement soutenu des produits ligneux récoltés et de l'énergie tirée des forêts, revêtira les plus importants avantages sur le plan de l'atténuation des gaz à effet de serre, et ce, tout en maintenant des services sociaux et économiques. En 2015, les forêts aménagées de la Couronne ont séquestré 4,3 milliards de tonnes de carbone. Ce sont 170,5 millions de tonnes de carbone supplémentaires qui ont été séquestrées dans des produits faits de fibres ligneuses que l'on exploite traditionnellement. Les stocks totaux de carbone forestier sur les terres aménagées de la Couronne devraient augmenter de façon constante tout au long du 21^e siècle.

Les tourbières situées dans le Grand Nord stockent et séquestrent plus de 90 % du carbone présent dans les terres humides de l'Ontario. Au cours de la présente période de référence, le MRNF a réalisé une étude visant à établir une estimation de base du bilan de carbone dans les tourbières. D'autres études et des projets permanents de surveillance permettront de peaufiner les estimations concernant le bilan de carbone dans les tourbières et de faciliter l'identification des tendances à long terme.

La déforestation désigne la conversion permanente des terres forestières en terres non forestières découlant directement des activités humaines, et consiste à défricher les terres pour l'agriculture, le développement urbain, les transports ou des activités industrielles. L'exploitation forestière n'équivaut pas à la déforestation, parce que les arbres se régénèrent par la suite. Par contre, les infrastructures de soutien nécessaires à une telle exploitation, comme la construction de routes permanentes, sont assimilées à de la déforestation. Les taux de déforestation en Ontario sont demeurés faibles et stables; tandis que les taux d'afforestation ont continué d'augmenter.

L'afforestation désigne la conversion des terres ayant d'autres vocations en forêts. Au cours de cette période de référence, les taux d'afforestation en Ontario sont restés élevés, ce qui a coïncidé avec l'instauration du Programme 50 millions d'arbres.

L'utilisation de la dendroénergie pour fabriquer des produits forestiers diminue considérablement les émissions de gaz à effet de serre par unité de produit ligneux récolté. Le secteur forestier de l'Ontario a produit plus de la moitié de ses besoins totaux en énergie grâce à la dendroénergie, dont l'utilisation connaît une tendance à la hausse depuis la fin des années 1990.

INDICATEUR	SOMMAIRE	ÉTAT	TENDANCES	DONNÉES
Carbone forestier	La séquestration totale de carbone forestier devrait augmenter de façon constante tout au long de ce siècle. En 2015, les forêts aménagées de la Couronne ont séquestré 4,3 milliards de tonnes de carbone. Ce sont 170,5 millions de tonnes de carbone supplémentaires qui ont été séquestrés dans des produits ligneux récoltés.	 Bon	 En cours d'amélioration	 En partie satisfaisantes
Carbone dans les terres humides	En Ontario, les tourbières séquestrent environ la même quantité de carbone chaque année que les tourbières ailleurs au Canada. Il s'agit de la première tentative visant à évaluer le bilan de carbone dans les terres humides en Ontario.	 Mitigé/assez bon	 Inconnues	 En partie satisfaisantes
Déforestation	Une moyenne annuelle de 631 hectares a été déforestée pour son développement à des fins agricoles dans le Sud de l'Ontario. Dans le Centre et le Nord de l'Ontario, environ 470 hectares par an ont été déforestés pour des routes permettant un accès permanent aux forêts. Dans l'ensemble, les régions forestières sont restées stables en 2009-2013.	 Bon	 Mitigées/inchangées	 En partie satisfaisantes
Afforestation	L'afforestation a continué de s'étendre dans le Sud de l'Ontario au cours de cette période de référence, ce qui coïncide avec l'instauration du Programme ontarien visant à planter 50 millions d'arbres. Jusqu'à présent, près de 20 millions d'arbres ont été plantés grâce à ce programme, en créant ainsi plus de 10 500 hectares de nouvelles forêts partout en Ontario.	 Mitigé/assez bon	 En cours d'amélioration	 En partie satisfaisantes
Réduction de l'utilisation des combustibles fossiles par le secteur forestier	En 2011, l'industrie des pâtes et papiers a généré 55,8 % de son énergie à partir du bois – un record historique, en hausse par rapport à un peu moins de 50 % en 2009. À la fin des années 1990 et au début des années 2000, les déchets ligneux n'ont représenté que 43 % de l'énergie consommée par cette industrie.	 Bon	 Mitigées/inchangées	 Satisfaisantes

suite page suivante

INDICATEUR	SOMMAIRE	ÉTAT	TENDANCES	DONNÉES
Émissions de gaz à effet de serre pour les produits ligneux récoltés	L'intensité des émissions pour le secteur ontarien des pâtes et papiers a diminué de près de 60 % depuis 1990. La baisse des émissions de gaz à effet de serre a été en grande partie obtenue en utilisant la biomasse forestière pour produire de l'énergie au lieu des combustibles fossiles.	 Bon	 En cours d'amélioration	 En partie satisfaisantes
Utilisation des fibres recyclées	Les installations de transformation des ressources forestières ont diminué leur utilisation de fibres recyclées, passant ainsi de 12 % en 2004 à 4 % en 2012. Il reste, cependant, neuf installations en Ontario qui approvisionnent 100 % de leurs fibres auprès de sources recyclées.	 Mitigé/assez bon	 Mitigées/inchangées	 En partie satisfaisantes
Évapo-transpiration	Le taux d'évapotranspiration est stable depuis 1980. La végétation forestière a eu accès aux mêmes quantités d'eau entre 1980 et 2011. Cet indicateur a été évalué à l'aide de données provenant d'Environnement Canada.	 Mitigé/assez bon	 Mitigées/inchangées	 En partie satisfaisantes
Ruissellement	Les débits des cours d'eau dans les forêts aménagées ont indiqué des débits de ruissellement et des tendances variés pour les quatre cours d'eau étudiés. Aucun changement n'a été observé entre le ruissellement annuel et le ruissellement maximal entre 1980 et 2010. Environnement Canada disposait de peu de renseignements à ce sujet.	 Mitigé/assez bon	 Mitigées/inchangées	 En partie satisfaisantes



CRITÈRE : TIRER PARTI DES AVANTAGES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES FORÊTS

Offrir un flux stable d'avantages socio-économiques tirés des forêts de l'Ontario est l'un des objectifs en matière de gestion durable. Les forêts proposent un éventail d'avantages économiques (produits ligneux à vocation commerciale, produits et services commerciaux et non marchands, emplois) et d'avantages sociaux (observation de la faune, loisirs, valeurs du patrimoine culturel) pour la population de l'Ontario, en particulier pour les personnes dans les communautés forestières tributaires de l'industrie primaire.

Un volet important du développement durable est la performance du secteur forestier dans la création d'emplois, la production de revenus, le maintien de la compétitivité et des investissements. Ce critère est évalué en utilisant des indicateurs qui démontrent la capacité productive des forêts de l'Ontario, le rendement financier et la capacité de l'industrie, et les avantages sociaux offerts aux collectivités.

Le volume des forêts de production de la Couronne est périodiquement mesuré à l'aide des inventaires détaillés des ressources forestières. Les indicateurs indiquent que la capacité productive des forêts de l'Ontario a été maintenue pendant la période quinquennale. En fait, la superficie totale des forêts aménagées de l'Ontario a augmenté de 2,5 % en raison de l'ajout d'une unité de gestion forestière dans le Grand Nord. Le fait de conserver un niveau satisfaisant de forêts de production permet à l'industrie de répondre à la demande de la société à l'égard des produits forestiers.

La poursuite du ralentissement économique, la valeur élevée du huard, la hausse des coûts de l'électricité et une baisse de la demande mondiale des produits traditionnels, ont continué d'avoir des conséquences sur le secteur forestier pendant la période visée. De telles conditions de marché ont entraîné la fermeture d'usines de papier et des mises à pied, en réduisant davantage les niveaux d'emploi au cours des cinq dernières années.

Par contre, des indicateurs ont affiché des signes de reprise dès 2010, en particulier dans le secteur à valeur ajoutée. Des gains globaux ont été enregistrés dans l'excédent de fonctionnement pour le secteur de transformation des bois, bien que le secteur de la transformation du papier ait montré un déclin général sur le plan de la performance à cause des marchés mondiaux changeants. Les investissements totaux dans le secteur forestier de l'Ontario ont commencé à augmenter, mais la majorité des investissements ont été consacrés à l'entretien général et aux réparations.

Bien que les investissements dans la recherche et les technologies aient diminué en 2009-2013, les entreprises de produits forestiers de l'Ontario ont financé une part plus importante du total des investissements faits dans la recherche et le développement par rapport aux autres provinces canadiennes. Cette tendance indique la prise de conscience par les entreprises de production de bois de l'Ontario de la nécessité, pour elles, d'innover et de réduire leurs coûts, si elles veulent survivre au marché changeant.

La certification forestière est un gage de garantie pour les consommateurs que les produits forestiers proviennent de forêts gérées de manière responsable, ce qui accroît la compétitivité mondiale de l'industrie. Le secteur forestier de l'Ontario est bien placé pour obtenir une certification par un tiers indépendant en raison de son rigoureux cadre législatif et politique. Près de 80 % des forêts aménagées de la Couronne sont certifiées. Les entreprises forestières ont conservé leur certification malgré les défis économiques auxquelles elles ont été confrontées lors de cette période de référence.

Le tourisme de loisirs en milieu forestier et axé sur les ressources représente une importante activité ludique et économique dans les forêts de l'Ontario. Les routes construites pour des raisons forestières et d'autres raisons économiques ont des effets importants sur la diversité des débouchés dans ce domaine. Plus de la moitié des zones sèches et la plupart des lacs en Ontario ont été considérés comme étant accessibles aux loisirs et au tourisme en milieu forestier. En outre, les zones revêtant des valeurs de patrimoine culturel ont été protégées, ce qui permet aux Ontariennes et aux Ontariens de pouvoir en tout temps étudier et profiter d'archives vivantes du passé de notre province.

Les données de la plupart des indicateurs ont été évaluées comme étant satisfaisantes ou en partie satisfaisantes. L'Ontario continue de développer des méthodes visant à établir la valeur pécuniaire des services écosystémiques afin de faciliter la comptabilisation du capital naturel.

INDICATEUR	SOMMAIRE	ÉTAT	TENDANCES	DONNÉES
Surfaces disponibles pour la récolte	Après avoir été stable pendant plus d'une décennie, la superficie totale disponible a augmenté, passant de 26,3 à 27,8 millions d'hectares. La création de la forêt Whitefeather a permis d'ajouter 630 500 hectares aux forêts de production.	 Bon	 En cours d'amélioration	 Satisfaisantes
Volume de récolte par produit	Le volume de récolte a été en moyenne de 13 millions de m ³ par an, soit 25 % de moins par rapport à 2004-2008 (17 millions de m ³ par an). En 2009-2013, la plupart du volume de bois exploité a servi au bois de sciage (48 %) et aux produits de pâtes et papiers (37 %). Le pourcentage de bois exploité pour les pâtes a augmenté de 10 % depuis 2004-2008.	 Mitigé/assez bon	 Mitigées/inchangées	 Satisfaisantes
Taux de rentabilité par secteur	Depuis 2004, l'excédent de fonctionnement pour tout le secteur des produits ligneux a considérablement diminué. Le sous-secteur des produits du papier récupéré a mieux résisté que les autres. Le secteur ontarien de la transformation des bois et du papier a, dans son ensemble, déclaré des marges excédentaires égales ou supérieures à la moyenne nationale pour toutes les années entre 2009 et 2012, à l'exception du secteur du bois de sciage en 2009-2010.	 Mitigé/assez bon	 Mitigées/inchangées	 Satisfaisantes
Emplois liés au secteur forestier	Les emplois dans le secteur forestier ont diminué. Entre 2006 et 2011, ce secteur a connu d'importantes mises à pied. Il a soutenu en moyenne, chaque année, 51 660 emplois directs entre 2009 et 2013, ce qui représente une baisse de 33 % par rapport à 77 880 emplois en 2004-2008.	 Mauvais	 En cours de détérioration	 Satisfaisantes
Dépenses en capital dans l'industrie forestière	En 2010, les investissements totaux ont commencé à augmenter en prévision d'une reprise dans le secteur des produits forestiers. Le total des investissements annuels dans le secteur forestier de l'Ontario a été en moyenne de 777,4 millions de dollars; en forte baisse par rapport à 1 116,3 millions de dollars en 2004-2008. Dans l'ensemble, les dépenses 'investissements en Ontario ont été dépassées par les dépenses pour les réparations.	 Mitigé/assez bon	 En cours d'amélioration	 En partie satisfaisantes
Investissements dans la recherche et les technologies	Selon la division Forintek de FPInnovations, les investissements faits par l'industrie dans la recherche et le développement ont augmenté. Le secteur forestier de l'Ontario a assuré 10,7 % des revenus totaux de Forintek en 2009-2013, en hausse par rapport à 6,8 % en 2004-2008.	 Mitigé/assez bon	 En cours d'amélioration	 En partie satisfaisantes
Certification forestière	Les entreprises forestières ont en général conservé leur certification en dépit des défis économiques auxquels elles ont été confrontées en 2009-2013. 25,5 millions d'hectares de terres aménagées de la Couronne ont été certifiés en 2014. La zone certifiée CSA a diminué, tandis que celles homologuées SFI et FSC ont augmenté.	 Mitigé/assez bon	 En cours d'amélioration	 Satisfaisantes

suite page suivante

INDICATEUR	SOMMAIRE	ÉTAT	TENDANCES	DONNÉES
PIB vert se rapportant à la gestion forestière	Le PIB vert calculé sur le modèle d'impact socio-économique ne s'adapte pas à tous les coûts liés à la protection et à la dégradation de l'environnement. Au fur et à mesure que l'information s'améliore, le modèle pourrait être modifié et permettre de faire un calcul intégral.	 Inconnu	 Inconnues	 Insatisfaisantes
Produits ligneux à valeur ajoutée	L'industrie du bois à valeur ajoutée a mis fin à son déclin en 2010 et a lentement commencé à se redresser. En 2012, l'Ontario a exploité 8,3 % du volume total récolté au Canada; par contre, la province a produit 34 % des produits ligneux à valeur ajoutée au Canada.	 Bon	 Mitigées/ inchangées	 Satisfaisantes
Exploitation des ifs du Canada	Les tendances en matière d'exploitation de la biomasse des ifs du Canada continuent d'être très variables. Il n'y a pas d'information sur les autres types de produits forestiers non ligneux.	 Bon	 Mitigées/ inchangées	 Insatisfaisantes
Capital naturel et services écosystémiques	L'Ontario ne dispose pas encore d'une comptabilité du capital naturel des forêts. Une telle comptabilité pourrait se baser sur des indicateurs déjà disponibles comme le bilan de carbone, la productivité, les perturbations/la récolte, la régénération, ou les cycles hydrologiques.	 Inconnu	 Inconnues	 Insatisfaisantes
Possibilités de loisirs et de tourisme en milieu forestier (comme indiqué en 2011)	Cet indicateur a été évalué pour la dernière fois en 2011 parce qu'il suit un cycle décennal de présentation de rapports. Près de 60 % des terres et 90 % des lacs de taille importante ont été classés comme étant accessibles dans la zone des forêts aménagées de la Couronne.	 Inconnu	 Inconnues	 En partie satisfaisantes
Protection du potentiel archéologique	Les zones présentant une valeur de patrimoine culturel ont continué d'être identifiées et protégées, notamment le littoral d'importantes zones archéologiques.	 Bon	 En cours d'amélioration	 Satisfaisantes

CRITÈRE : ACCEPTER LES RESPONSABILITÉS SOCIALES DE L'ONTARIO EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT FORESTIER DURABLE

Près de 90 % des forêts de la province appartiennent à la population de l'Ontario. Les forêts de la Couronne de l'Ontario ont été gérées de manière durable afin d'assurer la leur vitalité à long terme, et ce, tout en revêtant des avantages environnementaux, économiques et sociaux pour la population de l'Ontario. Par conséquent, le public et les populations autochtones ont la possibilité d'influencer la manière dont les forêts de la Couronne sont gérées. L'Ontario assume sa responsabilité sociale en proposant des façons pertinentes, pour le public et les populations autochtones, de participer à la gestion forestière durable et d'en bénéficier.

La responsabilité sociale de l'Ontario en matière de gestion forestière durable est évaluée en se basant sur sept indicateurs qui étudient l'ampleur de la participation des populations autochtones aux débouchés économiques liés aux forêts et à la planification de la gestion forestière, l'efficacité des processus de participation impliquant le public, et la résilience des communautés forestières.

Les communautés autochtones ont encore eu des possibilités de participer aux avantages économiques liés aux forêts. Cependant, le volume de bois récolté par les populations autochtones a diminué depuis la dernière période de référence, sans doute en raison des conditions du marché et des moyens limités. Au cours de la période visée par ce rapport, le MRNF et l'industrie forestière ont apporté leur soutien à des programmes de formation qui aident les communautés autochtones à renforcer leurs capacités et à se préparer à participer davantage aux activités de gestion forestière. Parmi les programmes de formation d'envergure proposés, mentionnons le Programme d'expérience de travail pour les jeunes Autochtones et le Programme d'emploi des jeunes des Premières Nations dans le domaine des richesses naturelles.

Entre 2009 et 2013, une participation accrue des populations autochtones a été constatée dans les équipes de planification de la gestion forestière. Le nombre de représentants du public et des Autochtones au sein des comités locaux de citoyens (CLC) n'a pas changé. Au cours de la période visée par ce rapport, les membres des CLC ont de plus en plus convenu du fait que le processus de planification de la gestion forestière en Ontario est équitable, qu'il prend en compte l'ensemble des intérêts du public, et qu'il parvient à influencer des décisions locales. Dans l'ensemble, les membres des CLC se disent satisfaits du processus de planification de la gestion forestière.

Les communautés forestières sont restées sensibles au caractère cyclique du secteur forestier, dont la reprise s'annonce encore difficile à la suite d'un ralentissement économique qui perdure et des conditions difficiles du marché pour les produits forestiers. La diversification économique de ces communautés pourrait se traduire par une plus grande résilience et une situation socio-économique plus stable.

Les données ont été évaluées comme étant en partie satisfaisantes pour tous les indicateurs. Plus d'information sur les aspects sociaux de la gestion forestière durable faciliterait les futures évaluations des indicateurs.

INDICATEUR	SOMMAIRE	ÉTAT	TENDANCES	DONNÉES
Exploitation des forêts par les Autochtones	Le volume annuel de bois dont ont disposé les Autochtones a été en moyenne de 2,5 millions de m ³ , ce qui correspond aux précédentes périodes de référence. Toutefois, la quantité de bois récolté a chuté de 1 million de m ³ à 490 000 m ³ , ce qui concorde avec la baisse globale constatée dans l'exploitation provinciale.	 Mitigé/ assez bon	 En cours de détérioration	 En partie satisfaisantes
Participation des Autochtones à la planification de la gestion forestière	Le nombre et la proportion de représentants autochtones au sein des équipes de planification ont augmenté. Il y a eu 124 représentants autochtones (3,33/plan) pour les 41 plans de gestion forestière préparés au cours de cette période, comparativement à 2,45/plan en 2004-2008 et 0,67/plan en 1999-2003. La participation autochtone au sein des CLC a légèrement baissé. 57 % des plans de gestion forestière comptaient un membre autochtone au sein du CLC.	 Mitigé/ assez bon	 En cours d'amélioration	 En partie satisfaisantes
Valeurs autochtones dans la planification de la gestion forestière	En 2009-2013, les communautés ont décidé de produire moins de rapports cartographiant les valeurs autochtones. Le nombre de ces rapports pourrait avoir diminué à cause de l'hésitation des communautés à partager de l'information sur les valeurs pour des raisons de protection de la vie privée (p. ex., les exigences rattachées à la <i>Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée</i>). Les communautés pourraient aussi ne pas pouvoir contribuer à l'élaboration des rapports en raison du nombre limité de consultations et des moyens de mobilisation.	 Mauvais	 En cours de détérioration	 En partie satisfaisantes
Résilience des communautés forestières (comme indiqué en 2011)	Cet indicateur a été évalué pour la dernière fois en 2011. Il sera mis à jour une fois que les données sur le recensement de 2016 seront disponibles. En 2011, 67 communautés dépendantes de la forêt ont été évaluées comme présentant un risque probable lié aux impacts sur le secteur forestier.	 Mauvais	 Mitigées/ inchangées	 Insatisfaisantes
Rétroaction des comités locaux de citoyens	En moyenne, les membres des CLC ont été satisfaits du fait que le processus de planification de la gestion forestière est équitable, qu'il prend en compte l'ensemble des intérêts du public et parvient à influencer des décisions locales. Entre 8 et 12 % des membres étaient mécontents.	 Bon	 En cours d'amélioration	 En partie satisfaisantes





CRITÈRE : RENFORCER LE CADRE DE GESTION FORESTIÈRE DURABLE EN ONTARIO

Les lois et les politiques forestières de l'Ontario contribuent à orienter la gestion durable et l'utilisation pérenne des forêts de la Couronne. Elles s'assurent que nos forêts conservent leur vitalité et revêtent des avantages pour les générations présentes et futures. Les pratiques de l'Ontario en matière de gestion forestière durable ne cessent d'être améliorées en se fondant sur les connaissances scientifiques les plus récentes.

Ce critère évalue le cadre stratégique de l'Ontario régissant la gestion forestière durable en utilisant de l'information tirée de 12 indicateurs axés sur les composantes juridiques et institutionnelles de la gestion forestière durable. L'état et les tendances de la plupart des indicateurs ont été évalués comme étant bons ou mitigés/assez bons.

Au cours de la période visée par ce rapport, l'Ontario a réussi à maintenir des politiques et des lois forestières. L'Ontario a continué de recueillir de l'information visant à renforcer le cadre juridique et stratégique régissant la gestion forestière durable. L'examen et les consultations publics ont continué de concorder avec les exigences en matière d'avis du public prévues par la *Loi sur les évaluations environnementales*, la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne*, et la *Charte des droits environnementaux*, et leur surveillance se poursuivra par souci de transparence, d'efficacité, d'efficacité et de responsabilisation.

Le MRNF et ses partenaires du secteur forestier ont mis en application des stratégies afin de s'assurer de disposer d'une main-d'œuvre experte pour proposer une gestion forestière durable cohérente et de calibre mondial. Un bon réseau routier pour accéder aux forêts a concilié la nécessité d'avoir accès aux ressources, tout en réduisant au minimum les effets néfastes sur d'autres ressources. Le respect par les détenteurs de permis ou d'autorisation des lois, politiques et lignes directrices provinciales sur la gestion des forêts s'est accru.

Le MRNF a respecté toutes les exigences statutaires inhérentes au programme d'inventaire et de surveillance. L'Ontario a maintenu un cycle quinquennal continu de vérifications indépendantes des forêts (VIF) avec 42 VIF menées entre 2009 et 2013. La majorité des résultats tirés des vérifications (93 %) ont indiqué que les détenteurs de permis ou d'autorisation avaient respecté les responsabilités liées à la gestion durable des forêts, ainsi que les lois, les politiques et les guides. Au total, plus de 16 000 inspections de conformité ont été menées par le MRNF et l'industrie. Bien que le taux de conformité se soit globalement amélioré, 182 actions de conformité ont été imposées, donnant ainsi lieu à des amendes et d'autres prélèvements s'élevant à 362 000 \$. De plus, 201 avertissements ont été émis.

Pour la plupart des indicateurs, les données ont été évaluées comme étant satisfaisantes ou en partie satisfaisantes. Cependant, un système d'inventaire des ressources forestières plus détaillé permettrait d'avoir des renseignements plus précis sur les terres forestières privées dans le Sud de l'Ontario. En outre, des changements aux méthodes de recensement au Canada ont eu des répercussions sur la capacité de l'Ontario de rendre compte des investissements faits par l'industrie dans la recherche, le développement et le transfert des technologies. Par conséquent, les indicateurs concernant les investissements font actuellement l'objet d'un examen, en attendant que de nouveaux processus soient en place pour améliorer la qualité des données et la présentation des rapports.

INDICATEUR	SOMMAIRE	ÉTAT	TENDANCES	DONNÉES
Changements apportés aux lois, politiques et règlements	La province est parvenue à maintenir des politiques et des lois forestières. L'Ontario a continué à recueillir de l'information pour renforcer le cadre de gestion forestière durable. De plus, de nouveaux guides sur la gestion forestière ont été préparés afin de proposer des orientations mises à jour à l'échelle des paysages et des sites.	 Bon	 Mitigées/ inchangées	 Satisfaisantes
Compétence de la main-d'œuvre dans le domaine de la gestion forestière	Le MRNF et ses partenaires du secteur forestier ont facilité l'accès à des formations et au perfectionnement professionnel pour s'assurer qu'une main-d'œuvre experte se charge de la gestion forestière durable. Au total, 7 530 personnes ont participé à 231 séances de formation technique sur la gestion forestière en 2009-2013.	 Bon	 Mitigées/ inchangées	 Satisfaisantes
Chemins et routes d'accès aux forêts	La construction de routes opérationnelles a diminué (passant de 4 380 km à 3 070 km par an); toutefois, la cadence de construction des routes principales et secondaires est demeurée stable. L'entretien des routes principales a augmenté en moyenne de 2 057 km par an.	 Mitigé/ assez bon	 Mitigées/ inchangées	 Satisfaisantes
Examen et consultations publics	Les infrastructures pour l'examen et les consultations publics ont continué d'être conformes aux exigences juridiques. En 2009-2013, le MRNF a amélioré la consultation en ligne des documents sur la planification de la gestion forestière. De plus, le ministère a publié un guide pour aider le public à participer au processus de planification de la gestion forestière.	 Bon	 Mitigées/ inchangées	 Satisfaisantes
Droits de coupe	Les recettes tirées des droits de coupe sont demeurées relativement faibles, quoique stables. Les versements relatifs aux droits de coupe ont été les plus bas en 2009-2010, à savoir, 67,7 millions de dollars, et les plus élevés en 2011-2012, soit 98,6 millions de dollars. En raison de la récession qui perdure dans le secteur du logement aux États-Unis, les recettes tirées du bois d'œuvre par la Couronne ne sont pas encore revenues à leur niveau d'avant la récession.	 Mitigé/ assez bon	 Mitigées/ inchangées	 Satisfaisantes
Terres forestières privées	Les programmes et les aides de la province pour les terres forestières privées donnent de bons résultats; cependant, le niveau d'efforts est inégal dans toute la province. Il nous faut améliorer notre capacité de rendre compte des efforts conjoints déployés par les multiples juridictions.	 Mitigé/ assez bon	 Mitigées/ inchangées	 En partie satisfaisantes

suite page suivante

INDICATEUR	SOMMAIRE	ÉTAT	TENDANCES	DONNÉES
Programmes de surveillance de la gestion forestière	Les programmes d'inventaire et de surveillance sont restés en place, conformément aux exigences juridiques.	 Bon	 Mitigées/ inchangées	 En partie satisfaisantes
Progrès concernant les programmes d'inventaire des ressources forestières et de surveillance de la gestion forestière	La croissance et le rendement, ainsi que de meilleurs programmes d'inventaire des ressources forestières continuent d'être bien en-deçà des objectifs fixés. La création du Programme d'inventaire et de surveillance d'espèces multiples est sur la bonne voie. Le programme des vérifications des forêts a atteint ses objectifs au cours de la période visée.	 Mitigé/ assez bon	 Mitigées/ inchangées	 En partie satisfaisantes
Vérifications indépendantes des forêts	93 % des vérifications menées à bien en 2009-2013 ont conclu que la forêt avait été gérée de manière conforme. Cela concorde avec les précédents niveaux de conformité.	 Bon	 Mitigées/ inchangées	 Satisfaisantes
Conformité des opérations forestières	Plus de 16 000 inspections ont été menées à la fois par le MRNF et l'industrie. Le taux global de conformité a augmenté à 97,5 %. Plus de 383 actions de conformité ont été imposées, dont 201 avertissements, donnant ainsi lieu à des amendes et autres prélèvements s'élevant à 362 000 \$.	 Bon	 Mitigées/ inchangées	 En partie satisfaisantes
Investissements dans la recherche et le développement forestiers	Cet indicateur fait actuellement l'objet d'un examen dans le but de normaliser les données recueillies et d'assurer une présentation cohérente des rapports ainsi qu'une évaluation pertinente.	 Inconnu	 Inconnues	 Insatisfaisantes
Investissements dans les connaissances forestières et le transfert des technologies	Cet indicateur fait actuellement l'objet d'un examen dans le but de normaliser les données recueillies et d'assurer une présentation cohérente des rapports ainsi qu'une évaluation pertinente.	 Inconnu	 Inconnues	 Insatisfaisantes

CONCLUSION

Dans l'ensemble, les indicateurs ont confirmé que l'approche adoptée par l'Ontario en matière de gestion forestière durable avait continué d'assurer la vitalité à long terme des écosystèmes forestiers. L'Ontario s'engage à collaborer avec ses partenaires, les parties intéressées, les communautés autochtones et le public afin de proposer une gestion forestière durable qui fait la promotion de la vitalité et de la diversité des forêts et qui offre un large éventail de services écosystémiques, et fait en sorte que les forêts résistent mieux aux impacts des changements climatiques, et soutiennent les emplois dans les collectivités de toute la province.

ET ENSUITE?

Les indicateurs seront mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront disponibles. Le prochain rapport doit paraître en 2021. Si vous souhaitez obtenir un complément d'information sur la gestion forestière durable en Ontario, visitez :

ontario.ca/forêts

Citation recommandée :

Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. 2016. L'état des richesses naturelles de l'Ontario – Les forêts (2016). Imprimeur de la Reine pour l'Ontario. Sault Ste. Marie (Ontario).

@ Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2016

ISBN 978-1-4606-8759-8 (PDF français)